BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

RÉUNIONS TRIMESTRIELLES

ET

COMMUNICATIONS ARCHÉOLOGIQUES



N° 34-35 - Décembre 1962

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'ÉGYPTOLOGIE

N° 34-35 - DÉCEMBRE 1962

TABLE DES MATIERES

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

21 JUIN 1962

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. G. Posener, premier vice-Président, qui exprime les regrets de M. J. Sainte Fare Garnot, Président, retenu par la maladie loin de Paris.

Le procès-verbal de la précédente assemblée est adopté à l'unanimité.

Membres excusés

Mmes Billet, Brunet-Desquesnes, Delpech-Laborie, Mlle Dolzani, le R.P. du Bourguet, MM. Briot, Germond, Grelet, Dr Mans, de Miceli, Ramond, Serres, Valeur, Vercoutter, de Witt, A. et J.C. Zivie.

Présentation d'un nouveau membre

M. le Dr Mans.

Nécrologie

M. G. Posener rend hommage à la mémoire de Mlle Marie-Louise Tisserand, assistante des Musées Nationaux, prématurément disparue.

Nouvelles de la Société

Notre vice-Président annonce que le Bulletin n° 33 (mars 1962) de notre Société est sous presse et sera adressé incessamment aux membres de la Société.

Le volume 13 de la Revue d'Egyptologie est au tirage et sortira dans peu de jours. Le volume 14 est déjà en préparation.

Communications

Deux communications étaient au programme :

— Le comte J. Pirenne, de l'Académie Royale de Belgique : *La théorie des trois cycles de l'histoire égyptienne antique.*

M. le Professeur Montet présente des remarques sur l'exposé du comte Pirenne.

— M. A. Théodoridès, Maître de Recherches au Fonds National de la Recherche Belge : *Considérations sur la cohérence des documents de droit égyptien.*

M. G. Posener insiste sur quelques problèmes de déchiffrement hiératique.

La séance est levée à 19 h. 15.

(*Voir ci-dessous, pp.* 11-23, *le résumé des communications de MM. Pirenne et Théodoridès.*)

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE FRANÇAISE D'EGYPTOLOGIE

20 OCTOBRE 1962

La séance est ouverte à 17 h., sous la présidence de M. Jean Sainte Fare Garnot.

Le procès-verbal de la précédente assemblée est adopté à l'unanimité.

Membres excusés

MM. Bressand, Corteggiani, Vercoutter, A. Zivie.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

Exercice 1961-1962

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	5 575,34	Secrétariat	419,48
Versements des membres d'hon.	2 000,00	Fournitures et frais postaux..	420,17
Vente de Bulletins anciens ..	139,00	Impressions bulletins, et circulaires	5 462,37
Vente d'exempl. de la Revue ..	104,00	Indemn. à conférenciers étrang.	400,00
Coupons titres agios créditeurs	20,00	Rembours. Imp. Nationale produit vente de la Revue	104,00
Prélevé sur les réserves	1 967,68	Remb. partiel à l'Imp. Nationale passif ancien de la Revue ..	3 000,00
	9 806,02		9 806,02

L'exercice 1961-1962 englobe une période exceptionnellement longue, du 1er janvier 1961 au 20 octobre 1962. Il se solde par un déficit de 1967,68 NF., qui est prélevé sur les réserves. Ce déficit est essentiellement dû au versement, décidé par le bureau, de 3.000 NF à l'Imprimerie Nationale en vue d'atténuer le passif résultant de la vente déficitaire de la Revue.

La Librairie Klincksieck édite désormais la Revue dans des conditions extrêmement favorables, puisqu'elle a pu rembourser à l'Imprimerie Nationale, en juin 1962, sur ses bénéfices d'exploitation, le solde de notre déficit, soit 1.548,48 NF.

Nous repartons donc sur des bases solides et tout permet d'espérer qu'à compter de l'an prochain, notre budget sera bénéficiaire.

Le recouvrement des cotisations de 1962 est en bonne voie. Il convient de signaler deux nouveaux dons généreux de Mme Alexandrine Billot, membre d'honneur, en 1961 et 1962, dont une fraction a été consacrée, avec son assentiment, à la rémunération de conférenciers venus de l'étranger.

La Société vient d'obtenir, par ailleurs, une subvention de 1.000 NF. du Centre National de la Recherche Scientifique, en vue de la publication du tome de la Revue à paraitre en 1963.

Les disponibilités s'élèvent :

	F.
au Crédit Algérien à	1 789,03
au compte courant postal à	1 376,09
en espèces à	262,09
	3.427,21

Le Président fait ensuite le bilan des ouvrages publiés au cours des mois récents par les membres de la Société.

Renouvellement des membres élus du Comité

Le bureau propose le renouvellement du tiers sortant des membres du Comité : le comte de Blacas, M. E. Cavaignac, M. J. Cerny, Sir Alan Gardiner, M. A. Peytel, qui sont réélus.

Communications

Deux communications étaient au programme :

— M. R. Rémondon, professeur à l'Université de Lille : *Le régime des terres et l'évolution sociale dans l'Egypte lagide.*

Un échange de vues s'engage avec MM. Malinine, Sainte Fare Garnot, Montet, Posener, Yoyotte.

— M. J. Sainte Fare Garnot, professeur à la Sorbonne : *Usages et dispositif funéraires dans la nécropole de Soleb.*

La séance est levée à 19 heures.

(Voir ci-dessous, pp. 30-32, le résumé des communications de MM. Rémondon et J. Sainte-Fare Garnot.)

LA THÉORIE DES TROIS CYCLES DE L'HISTOIRE ÉGYPTIENNE ANTIQUE

par Jacques PIRENNE

L'histoire de l'Egypte est généralement envisagée comme ayant présenté une civilisation statique, celle des Ancien, Moyen et Nouvel Empire, coupée par des chutes, auxquelles on donne le nom de périodes intermédiaires, et sombrant finalement dans une décadence que l'on appelle, en bloc, la Basse Epoque.

Je ne crois pas pouvoir accepter cette manière de voir. Je pense que l'étude approfondie et méthodique des textes — et principalement des textes relatifs, directement ou indirectement, aux institutions — fait apparaître que l'histoire de l'Egypte ancienne a subi une évolution constante. Celle-ci est d'autant plus intéressante que la vallée du Nil n'ayant pas constitué une voie de migration des peuples, la civilisation égyptienne a été beaucoup plus pacifique que celle de la Mésopotamie, par exemple. Jamais elle n'a été détruite par le dehors. Elle s'est développée sur elle-même, sans être entravée de façon majeure par des invasions, dans son évolution. Or cette évolution fait apparaître que l'histoire égyptienne a connu trois cycles qui, chose particulièrement intéressante, se sont développés tous les trois selon un même rythme.

Une première observation est à faire pour saisir toute la portée de cette évolution. C'est que la vallée du Nil est divisée, par la géographie, en deux zones, nettement distinctes, de civilisation. La Basse Egypte qui, en gros, comprend le Delta du Nil, a été, depuis une très haute antiquité, attirée par la mer. Des villes, dont la Palette de Narmer établit déjà l'existence, se sont formées, comme en Sumer, dès avant l'unification de l'Egypte par Ménès; et une civilisation individualiste, qui s'étendra sous l'Ancien Empire à toute l'Egypte, s'y est constituée progressivement sous l'influence du commerce et des relations extérieures.

En Haute Egypte, au contraire, la vallée très étroite et extrêmement étendue a connu une civilisation essentiellement terrienne. La civilisation urbaine ne l'a conquise qu'aux époques d'unité, par le fait de l'extension, à toute la vallée, de la vie commerciale. Mais chaque fois que l'Egypte s'est morcelée, le Sud est retourné à une forme toute terrienne et seigneuriale. Il n'y a guère en Haute Egypte qu'un seul centre urbain remontant aux lointaines origines, c'est Coptos, situé à l'endroit où se détache de la vallée une route qui relie le Nil à la Mer Rouge par l'Ouadi-Hammamat. Coptos, comme les villes du Delta, semble donc bien, elle aussi, être une conséquence de l'activité commerciale.

Lorsque l'Egypte entre, avec Ménès, dans ce que nous pourrions appeler la période historique, elle connait déjà en Basse Egypte un très haut niveau de civilisation qui, après les deux premières dynasties, s'est étendue à toute l'Egypte. L'aspect individualiste du droit et des institutions de l'Ancien Empire dès la IIIe Dynastie prouve que celle-ci représente, à ce moment, l'apogée d'une civilisation, laquelle doit nécessairement avoir connu de très nombreux siècles de formation. On ne peut pas, à mon avis, comprendre l'histoire de l'Egypte, si l'on n'admet pas le bien fondé des méthodes de Sethe qui ont permis de tracer les grandes lignes de l'histoire de l'Egypte depuis la formation des premières confédérations, pour aboutir, avant Ménès, à la monarchie centralisée de Bouto et au royaume féodal de Nekhen.

∴

Ceci admis, je crois pouvoir établir un premier cycle de l'histoire de l'Egypte des origines les plus lointaines jusqu'au démembrement féodal de la VIe dynastie.

La première étape de ce cycle se situe des origines aux premières monarchies. Elle commence certainement au 4e millénaire, si pas plus anciennement, par la genèse en Haute Egypte du royaume féodal de Nekhen, en Basse Egypte du royaume centralisé et déjà individualiste de Bouto. Ces deux monarchies procèdent, l'une de la féodalité seigneuriale, l'autre de l'action des villes marchandes orientée par la mer sur le monde extérieur. Il y a une analogie évidente entre l'histoire « protohistorique » du

Delta et celle du pays de Sumer. Les villes du Delta, en même temps qu'elles se sont mises en rapport avec la Syrie, ont fondé des comptoirs le long du Nil, qui sont à l'origine des villes de Moyenne Egypte. Ces comptoirs semblent être entrés en conflit avec les féodaux du Sud, conflit inévitable puisque l'action de ces centres commerciaux devait avoir pour conséquence de briser les cadres de l'économie fermée, donc du régime seigneurial en Haute Egypte. Il y a là un phénomène historique analogue à celui de l'expansion des villes de Sumer en Akkad où, sous leur action, l'organisation seigneuriale céda le pas aux villes d'Assour, de Mari, de Babylone, laquelle réalisa, après Assour, l'unité de la Mésopotamie, qui dès lors allait être entièrement conquise à la civilisation de Sumer.

Au cours du conflit qui éclata entre les comptoirs de Moyenne Egypte soutenus par leurs métropoles de Basse Egypte, contre les féodaux, les villes du Delta, tendant à l'autonomie, ont démembré le royaume de Bouto, ce qui a permis aux rois féodaux du Sud de rassembler sous leur autorité l'Egypte tout entière.

La deuxième phase, celle de la genèse de la monarchie unifiée, s'ouvre à ce moment. Les rois du Sud, victorieux mais attirés par la civilisation de Basse Egypte, transportent leur capitale en Moyenne Egypte, à Thinis (Abydos). Au cours des deux premières dynastes (±3000 à 2778) l'unification du pays a ouvert la Haute Egypte à la vie économique du Delta. Il en est résulté, dans toute la vallée, une évolution de l'économie domaniale fermée vers l'économie commerciale. Le roi, disposant de l'armature administrative des rois de Bouto et des ressources fiscales que lui valait la richesse du Delta — ce que rappelle la Pierre de Palerme —, s'est créé une armée royale qui lui a permis d'avoir raison, en Haute Egypte, de la féodalité, et en Basse Egypte, de l'autonomie des villes. Ainsi se sont étendus à tout le pays, et le droit individualiste que les villes avaient fait apparaître dans le Delta, et les institutions centrales qu'avaient déjà largement développées les rois de Bouto.

Dès lors s'ouvrit, sous la IIIe Dynastie (2778-2723) la troisième phase, celle de la monarchie unifiée dont le centre fut installé au sommet du Delta, au point de rencontre de tous les bras du Nil, à Memphis. A ce moment l'individualisme triomphe — il n'y a plus de classe noble ni

privilégiée — en même temps que la centralisation royale qui se manifeste par le fonctionnarisme, lequel a remplacé partout l'ancien système féodal. La justice est confiée à des tribunaux royaux. L'impôt frappe tous les Egyptiens proportionnellement à leur fortune. Il n'y a plus, en face du pouvoir royal, aucun pouvoir politique.

Tout pouvoir, une fois constitué, à tendance à s'accroître. Le pouvoir monarchique grandit à mesure que les privilèges s'effacent devant lui. Il n'y a bientôt plus qu'un seul pouvoir en face de celui du roi, celui du clergé. Pour le dominer, le roi transforme le culte royal en culte d'Etat. La monarchie s'engage dans la voie de l'absolutisme.

Et l'on voit s'ouvrir alors la quatrième phase, celle de la monarchie absolue (2723-2423). Le roi ayant réuni tous les pouvoirs entre ses mains se proclame « grand dieu » et s'entoure d'un immense faste religieux. Né de l'individualisme, l'absolutisme royal, en s'étendant toujours davantage, va le détruire. En se donnant comme l'objet d'un culte, le roi crée autour de lui une classe sacerdotale nouvelle qui va se transformer en une oligarchie privilégiée, d'abord héréditaire de fait, et ensuite de droit. Le faste royal nécessite des ressources de plus en plus grandes. La fiscalité prend une importance croissante qui introduit la contrainte fiscale. L'administration se superpose à la nation et les fonctionnaires entrent dans « l'ordre » de la noblesse royale. Les terres qui étaient remises en jouissance aux hauts fonctionnaires à titre de rémunération, se fixent dans leur patrimoine par le fait de l'hérédité des fonctions. Les donations royales aux nobles qui constituent l'oligarchie gouvernante, deviennent de plus en plus considérables. Il se forme ainsi une classe de grands propriétaires qui ne sont autres que les agents du pouvoir. Les temples, invités à célébrer le culte royal, sont l'objet de libéralités énormes. Le roi devient prisonnier du système qu'il a élaboré pour assurer sa toute puissance. La nobless nouvelle étouffe le pouvoir royal et détruit le système individualiste sur lequel était organisée la société égyptienne. A la fin de la Ve dynastie, celle-ci est divisée en classes sociales. Une noblesse titrée, dotée de grands domaines, détient héréditairement les hautes fonctions. Le pouvoir absolu n'est plus qu'une formule cachant mal l'oligarchie qui s'est formée à son détriment.

Dès lors le pouvoir royal va se désagréger. Ce sera la

cinquième phase (2423-2263) de l'évolution. Sous la VIe dynastie, l'hérédité des hautes foncitons s'installe en droit. Les gouverneurs de provinces se transforment en princes. Les temples se font exempter d'impôts et, dotés de l'immunité, deviennent des cellules seigneuriales sur lesquelles la terre devient inaliénable et la population s'asservit. Le droit d'ainesse s'établit et, avec lui, la solidarité de la famille groupée sous l'autorité paternelle. En même temps que l'individualisme s'efface, l'Etat, privé de ses ressources au profit de l'oligarchie privilégiée, se démembre en un agrégat de principautés autonomes et de domaines seigneuriaux. Seules, dans la désagrégation générale de l'empire, les villes restent des foyers de droit individualiste, parce que leur population n'est pas attachée à la terre mais tire sa subsistance du commerce, de l'artisanat et du trafic international, essentiellement maritime.

Ainsi, au cours de la sixième et dernière phase, l'empire désagrégé glisse vers une nouvelle féodalité en Haute Egypte, tandis que dans le Delta, le régime seigneurial monte comme une marée autour des villes qu'il étouffe dans son système d'économie fermée. Contre ce danger de mort, les villes réagissent violemment. Au cours d'un formidable soulèvement populaire, les nobles qui résidaient dans les villes furent massacrés ou expulsés ; le régime seigneurial fut détruit dans les campagnes avoisinantes et les villes se donnèrent un gouvernement autonome sous l'autorité de magistrats élus par la population, comme cela avait existé des siècles auparavant, au moment où Ménès (Narmer) avait conquis le Delta et unifié l'Egypte.

⁂

Un deuxième cycle d'évolution allait commencer. Il est intéressant de noter que l'évolution de l'empire se morcelant en féodalité, s'est faite suivant un processus inverse de celui qu'avait suivi la féodalité évoluant vers la monarchie centralisée. Après la VIe dynastie, la capitale de l'Egypte féodalisée se déplaça de Memphis vers la Moyenne Egypte où elle se fixa à Héracléopolis (IXe - X^e^ dynastie). Le roi n'y fut plus que le premier des princes et, après quelques règnes, les princes de Thèbes s'érigèrent en rivaux des rois d'Héracléopolis, prenant le titre royal et fondant une dynastie féodale en Haute Egypte, à Thèbes (XIe dynastie). Dès lors, l'Egypte apparaît comme jadis

sous les rois de Nekhen et de Bouto, divisée en deux royaumes distincts. Dans le Sud, le régime féodo-seigneurial est rétabli. Dans le Nord, l'élément essentiel est constitué par les villes érigées, sous la suzeraineté du roi, en véritables républiques autonomes. Dans le régime seigneurial du Sud, la société a retrouvé une forme « sociale »; elle est divisée en seigneuries et en familles solidaires. Dans le Nord, le droit individualiste se conserve dans les villes.

Après deux siècles de ce régime, il arriva ce qui était arrivé mille ans auparavant : le roi de Haute Egypte, qui disposait de la puissance militaire de ses vassaux, s'imposa à l'Egypte entière (2065).

Après cette première phase féodale, l'évolution entra dans une phase nouvelle, au cours de laquelle allait se reconstituer, sous la XIe dynastie, une monarchie unique qui allait s'attacher à faire disparaître la féodalité dans le Sud et l'autonomie des villes dans le Nord. L'unité politique reconstituée, eut pour conséquence de rétablir l'unité économique de la vallée du Nil, y faisant disparaître l'économie fermée du système seigneurial et répandant progressivement dans tout le pays les institutions et le droit individualiste du Nord. Sous la XIIe dynastie, la féodalité le cède partout à la monarchie. Cette évolution, un moment arrêtée par l'invasion des Hyksos en Egypte (1730-1580), se continua sitôt que le pouvoir des envahisseurs se fut stabilisé. Les rois hyksos, établis dans le Delta, s'égyptianisèrent et les villes reprirent leur activité économique. La dynastie thébaine, lorsque la période d'anarchie provoquée par l'invasion fut passée, continua son œuvre centralisatrice. Et lorsqu'en 1580, elle eut rejeté d'Egypte les Hyksos, elle acheva la reconstruction monarchique en réduisant les féodaux qui, à la faveur de la guerre, avaient tenté de reprendre leurs anciennes prérogatives.

La troisième étape, celle de la monarchie reconstituée par la XVIIIe dynastie (1580-1339) rappelle étrangement celle que l'Egypte connut sous la IIIe dynastie. Les dernières traces du régime seigneurial disparurent en Haute Egypte, l'administration fonctionnarisée, l'armée, la justice royale furent reconstruites sur les principes de l'Ancien Empire, coïncidant avec un renouveau, dans toute l'Egypte, du droit individualiste. Les terres, jusque dans les domaines sacerdotaux, redevinrent aliénables; la famille se disloqua par la disparition du droit d'aînesse, de la puissance maritale et de l'autorité paternelle; on en revint à l'impôt sur le revenu, à la procédure écrite et savante.

Mais, comme sous la IVe dynastie, le pouvoir monarchique, une fois établi, s'orienta vers l'absolutisme sanctionné par le culte. Et la quatrième phase du deuxième cycle s'ouvrit sous la forme de la monarchie absolue (1339-1225). La politique absolutiste fut inaugurée par Aménophis IV qui forma le vaste projet d'étendre à tout l'empire égyptien — auquel était alors incorporée la Syrie — son autorité conçue comme celle d'un souverain universel, appuyée sur le culte monothéiste d'Aton. Les progrès de l'individualisme, faisant apparaître sous Horemheb les premières notions du droit naturel, engagèrent la politique royale dans la voie nouvelle d'une législation sociale. Le pouvoir après l'échec de la réforme monothéiste d'Aménophis IV, prit le même caractère que sous la Ve dynastie. Ramsès II (XIXe dynastie) voulut justifier son absolutisme en se donnant un caractère divin. Mais, comme alors, la divinisation du roi profita surtout au clergé qui, une nouvelle fois, se transforma en une classe privilégiée. Les temples se firent attribuer d'énormes domaines et des dizaines de milliers de prisonniers de guerre. Une économie domaniale se reforma, basée sur la main-d'œuvre servile et sur l'immunité qui conféra aux temples le droit de justice sur les occupants des domaines sacerdotaux. A côté du clergé, devenu une classe noble et privilégiée, l'administration se mua en une oligarchie. Pour sauvegarder son indépendance, Ramsès II constitua une armée de métier dont les soldats furent dotés de petits fiefs en terre. Mais ils se transformèrent également de la sorte en une classe privilégiée. Ainsi, comme à la fin de l'Ancien Empire, la société égyptienne abandonna son caractère individualiste pour se hiérarchiser. La solidarité de l'Etat, au lieu d'être représentée par le roi, se morcela en solidarités diverses, clergé, oligarchie administrative, armée.

L'absolutisme royal, dès lors, n'était plus qu'une fiction. Après le règne de Ramsès II, l'empire subit la pression de divers courants contradictoires : l'un, issu de l'individualisme, poussait à un étatisme qui devait étouffer l'individu; l'autre, issu de l'étatisme, tendait à transformer les classes dirigeantes en classes privilégiées et ruinait l'absolutisme en préparant une oligarchie qui accaparait les hautes fonctions et devenait une aristocratie foncière.

Sous l'étape suivante, le pouvoir se desagregea (1225-1167), démembré par l'oligarchie. L'Egypte dès lors n'était plus capable de jouer le grand rôle international qui avait été le sien sous la XVIII[e] dynastie et dans les débuts de la XIX[e]. Elle assista impuissante à la grande crise de l'invasion des peuples de la mer, laquelle précipita la décadence du système absolutiste en provoquant une inextricable crise fiscale Des troubles éclatèrent. L'insécurité poussa la population rurale à rechercher l'appui des temples et des grands propriétaires fonciers. Les Libyens, renforcés par des Achéens fuyant devant l'invasion, submergerent le Delta. Après les avoir refoulés, Ramsès III dut se résoudre à les autoriser à s'installer en Basse Egypte et à en faire des soldats mercenaires.

La crise d'anarchie dépassée, l'Egypte se trouva, comme après la VI[e] dynastie, divisée en deux zones de civilisation différentes : seigneuriale et terrienne en Haute Egypte, urbaine et orientée vers le trafic international dans le Delta. Au cours de cette sixième phase qui fut la dernière du deuxiève cycle (±1167-1090), le grand prêtre d'Amon s'imposa à Thèbes comme un maire du palais, tandis que, dans le Delta, les chefs mercenaires se transformaient en princes féodaux.

Pour échapper à l'emprise du clergé, les rois de la XX[e] dynastie abandonnèrent Thebes et transportèrent leur capitale à Tanis, à l'Est du Delta face au danger asiatique Mais, comme à la fin de la VI[e] dynastie, la feodalisation du Delta et l'extension du régime seigneurial étoufferent l'activité des villes. Comme alors, un soulèvement populaire éclata qui obligea Ramses IX à fuir Tanis pour se réfugier à Thèbes où il devait devenir un simple instrument entre les mains du clergé. L'unité de l'Egypte était une nouvelle fois brisée Toute la Haute Egypte se trouvait livrée à une feodalité sacerdotale appuyée sur les grands domaines seigneuriaux des temples, dans lesquels la population se trouvait, comme après la VI[e] dynastie, installée « perpétuellement » sur des tenures inaliénables dans lesquelles la famille reprenait un statut patriarcal. Dans le Nord et dans une partie de la Moyenne Egypte, une féodalité d'origine étrangère dominait le pays, sous la suzeraineté de laquelle les villes, demeurant des cellules de droit individualiste, reprenaient leur activité commerciale et internationale. L'Egypte avait accompli le deuxième cycle de son évolution

Son troisième cycle d'évolution differa des deux premiers, en ce que l'Egypte fut, entraînée alors par de grands événements internationaux, conquise successivement par les Ethiopiens, les Assyriens et les Perses En outre l'économie internationale déclencha dans la Méditerranée orientale, à partir du VIII[e] siècle, un grand courant de civilisation urbaine qui orienta nettement les villes du Delta vers la Lydie d'abord, vers les villes grecques ensuite. La tradition monarchique de l'Egypte en fut profondément altérée et l'évolution du pays s'en trouva entièrement modifiee. Et cependant, les stades de l'évolution juridique et sociale de l'Egypte se produisirent comme au cours des deux premiers cycles.

Ce troisième cycle commença, comme les deux premiers, par une phase de démembrement féodal (1090-663). La Haute Egypte resta endormie dans le régime seigneurial, tandis que, du XI[e] au VIII[e] siècle, les villes connurent une activité diminuée. A ce moment, elles furent entrainées par l'expansion maritime internationale. Mais l'étouffement que lui faisait subir le régime seigneurial, provoqua le soulevement de la grande ville maritime de Sais contre les classes privilegiées. Bocchoris (720) qui semble avoir été porté au pouvoir par l'émeute, apparait comme le premier de ces tyrans législateurs qui devaient se faire les instruments de l'evolution democratique dans les cités grecques. Un grand vent de liberté passa sur le Delta. Bocchoris annula les dettes non écrites, supprima la contrainte par corps, proclama l'*habeas corpus*. En même temps qu'il libérait les paysans de la contrainte seigneuriale, il publia un code de contrats, réglementa le prêt à interêts, rendit la terre aliénable et apte à devenir un instrument de crédit

Les féodaux et le clergé réagirent. Le roi de Nubie, Shabaka, marcha sur la Basse Egypte, écrasa les milices urbaines et fit périr Bocchoris sur le bûcher. Conquise une nouvelle fois par le roi de Haute Egypte, la Basse Egypte, comme lors des deux cycles précédents, assimila son conquerant. Shabaka, maître de la Basse Egypte s'appuya sur les villes et installa sa capitale dans la grande cité maritime de Tanis. La prospérité des villes égyptiennes était fonction de leurs relations avec la Syrie, alors incorporée à l'empire assyrien. La Syrie se révolta, espérant l'appui de Shabaka. Mais la féodalité égyptienne fit

cause commune contre lui avec le roi d'Assyrie Assourbanipal, et l'Egypte assaillie, ne trouva pour la defendre que les milices urbaines. Conquise, elle fut transformée en une province assyrienne

La féodalité n'était plus, dans le Delta, depuis les réformes de Bocchoris, qu'un anachronisme. Elle ne se maintint que par l'appui de l'Assyrie. L'invasion assyrienne eut pour effet de diviser l'Egypte contre elle-même, empêchant l'équilibre normal des forces en presence de s'établir Les feodaux du Delta, d'ailleurs d'origine etrangère, étaient prêts, pour subsister, à se faire les soutiens de la domination assyrienne. Les villes, au contraire, pour faire pièce aux féodaux et aux temples, qui constituaient la base du régime seigneurial, se tournerent, contre l'Assyrie, vers les états maritimes avec lesquels elles etaient en relation Sais fit alliance avec Sardes qui lui fournit des subsides et des mercenaires, grâce auxquels elle parvint à expulser les garnisons assyriennes du Delta. Privee du soutien de l'Assyrie, la feodalite s'ecroula, et le prince de Sais, Psammétique s'appreta a rendre a l'Egypte son unite, la faisant entrer dans une nouvelle phase de monarchie reconstituée. Mais cette fois ce n'était plus la monarchie traditionnelle qui allait imposer son autorite, appuyee par le clerge et soutenue par les idees religieuses de la population. Le prince Psammétique, tout en se parant de l'ancienne titulature des rois d'Egypte, ne représentait en realite que les villes et leurs tendances politiques (XXVI[e] dynastie). L'Egypte unifiée par Psammetique (663-609), s'engagea dans une politique maritime, nouant des rapports etroits avec les Grecs qui furent autorises à s'etablir dans la ville libre de Naucratis L'expansion maritime de Sais s'accompagna d'un grand mouvement democratique sur le plan social. Le roi Amasis, porté au trône par un soulèvement populaire (568), s'engagea dans une large politique de réformes. Les privilèges du clergé furent supprimés, les derniers vestiges du régime seigneurial furent abolis. Les réformes d'Amasis marquent le triomphe de l'individualisme qui coïncida avec le renforcement du pouvoir royal Cette réforme divisa profondement l'Egypte entre le Sud, clérical et terrien, et le Nord, urbain, démocratique et tourné vers le commerce international.

Contre la Perse qui menaçait l'Egypte, Amasis chercha à dresser un front de mer en faisant alliance avec Samos.

Mais la diplomatie perse disloqua l'alliance, et lorsqu'en 525, Cambyse attaqua l'Egypte, celle-ci, parce qu'elle était profondément divisée contre elle-même, s'effondra. Un soulevement des populations urbaines rendit son indépendance au pays (404). Mais la lutte reprit aussitôt, inexorable, entre le parti conservateur, dominé par les temples, et le parti démocratique représenté par les villes. Les luttes de parti s'étaient faites si ardentes que la guerre contre la Perse, au lieu d'être nationale, fut idéologique Les plus hauts représentants de la classe dirigeante trahirent l'Egypte au profit d'Artaxerxès parce qu'ils voyaient dans le triomphe de l'envahisseur, le moyen de vaincre le parti democratique Conquise à nouveau, l'Egypte allait dorénavant être dominée par les grands courants de la politique internationale.

Libérée de la Perse par Alexandre (330), l'Egypte revint avec les Ptolémées à l'indépendance, sous la forme de la monarchie centralisee qui, apres un siecle, s'engagea une nouvelle fois dans la phase de la monarchie absolue Elle prit sous les Ptolemees un caractere etatiste et dirigiste si prononcé, qu'elle en arriva à transformer l'Egypte en une terre d'exploitation au profit de sa capitale hellenisee d'Alexandrie.

Après les grandes guerres d'hegemonie maritime, le pouvoir monarchique des Ptolemees se desagregea. Ce fut la dernière phase du troisième cycle de l'histoire de l'Egypte qui se termina par son incorporation dans l'Empire romain dont elle partagea dès lors le destin, mais en restant la terre d'exploitation qu'en avait fait l'étatisme ptolémaique, provoquant la decadence definitive de sa grandiose civilisation, après trois millénaires d'histoire

∴

CONSIDÉRATIONS SUR LA COHÉRENCE DES DOCUMENTS DE DROIT ÉGYPTIEN

par Aristide THEODORIDES

Ce n'est pas parce que les Egyptiens anciens avaient une langue différente du grec et du latin qu'ils n'avaient *pas* de langue; il ne viendrait à l'idée de personne de le prétendre. Pourtant, la position prise vis-à-vis de leur « droit » est divergente; sous prétexte que leurs conceptions n'étaient pas identiques à celles des Romains, on déprécie trop souvent l'état de leurs institutions.

Se pourrait-il vraiment qu'on les prît pour des « primitifs » à la pensée mouvante, et partant floue et indéfinie, sous pretexte par exemple, qu'il n aurait pas fait de l'esclave une « chose » ? Chez eux, en effet, l'esclave a toujours joui d un statut juridique, ce qui est « incohérent », puisque celui qui dispose de ce statut ne peut pas n'être qu'une « chose ». Mais n'est-ce pas plutôt *notre* manière de définir l'esclavage égyptien qui serait inadequate ? Ne devrions-nous pas nous servir plutôt du terme « servage » pour en parler (1). De toute façon, l'attitude des Egyptiens était cohérente, puisqu'ils agissaient *avec constance* en fonction de l'institution qui etait la leur, ce qui ne serait pas le propre d'une pensée instable, fluente...

D'autre part, l'acte juridique qui est appelé en égyptien *imyt-per* a suscité, quant à son interpretation, pas mal de controverses. Il avait été pris pour un « testament », ce que Erwin SEIDL (2) n'a pu accepter, et son point de vue a été admis depuis par la généralité des commentateurs. Si on se base pour l'affirmer sur le *Pap. Kahoun II, 1* (3), ce sera avec raison, puisqu'on y a manifestement affaire à une cession à titre onéreux

Mais il existe d'autres *imyt-per* qui contiennent sans con-

teste des dispositions à cause de mort (comme dans le *Pap. Kahoun* I, *1*, 12 (4) : « Quant à ma *tombe*, que j'y sois enterre avec ma femme, en défendant à quiconque d'y faire opposition »), ou la mention expresse de la mort comme moment où les dispositions seront rendues exécutoires (comme dans le *Papyrus de l'Adoption*, 6-7 (5) : « Quant à ((?) celui de) mes frères et sœurs qui lui ferait opposition *à ma mort*, dans un jour à venir, en disant « Remettez-(moi) la part (qui me revient) de mon frère... »).

On ne peut douter dans ces conditions qu'*imyt-per* avait également le sens de « testament ». Il en résulte que c'était un terme générique servant à désigner — du moins à partir du Moyen Empire — tout acte authentique de cession (donation, vente, testament) Il faudrait se garder d'y voir un manque de logique de la part des Egyptiens ; la logique ne réside pas forcément dans une définition, qui par essence est conventionnelle, mais elle s'apercevra dans les modalités d'application de la définition donnée, autrement dit dans les manières de faire à partir de cette définition.

Or, quand un *imyt-per* est compris par les Egyptiens comme un testament, les effets qu'il produit sont conformes à cette conception specifique. Un *imyt-per* qui a valeur de testament offre des caractères juridiques que ne possède pas, notamment, un *imyt-per* qui acte une vente. Avant tout, le déplacement de la propriété ne s'opère pas au même moment ; il se fait instantanément — au moment de la passation de l'acte — dans le cas d'une vente (6), et est reporté après la mort pour un testament.

Conséquence pratique, autant que logique, de cet état de choses, c'est qu'à l'institution d'*héritier*, s'ajoute pour l'*imyt-per* « testament » la révocabilité de l'acte. Le testateur a la faculté de revenir sur ses dispositions premières et de casser l'*imyt-per* pour en dresser un autre, comme le prouve le *Pap. Kahoun VII, 1* (7) ; il demeure effectivement, jusqu'à sa mort, propriétaire de la chose qu'il transmet.

Disons aussi, à cet égard, ce qu'offre d'incohérent l'affirmation d'I. HARARI, selon qui, pour les Egyptiens, le serment, qui est « consécratoire » et « arrête la situation à un point immuable », est une « force » qui a pour fonction de « donner à la décision *de la personne qui l'a prononcé* une vigueur que seule elle ne posséderait pas » (8).

Un acte n'aurait à ce compte été parfait chez les Egyptiens, que s'il avait été consacré par le serment ; mais une pareille nécessité ne pouvait être généralisée, car incompatible avec la révocabilité que comporte pour sa part le testament : il ne serait pas logique que le testateur dût s'engager solennellement à respecter ses dispositions de derniere volonté, en sachant qu'il avait le droit de les modifier

En réalité, nous voyons les Egyptiens rester parfaitement conséquents avec la nature admise du testament : leur « droit » ne prévoyait pas la prestation du serment dans ce cas

Il importe de signaler encore, à propos de la réflexion d'I. HARARI, et contrairement à ce qu'il prétend, que la *Stèle Juridique de Karnak* nous montre le serment produisant des effets de droits — sans interferences occultes — dans la personne du *représenté*, c'est-à-dire de celui *qui n'a pas prononcé* le serment, vu que ce dernier l'a été par le mandataire du représenté (9). Le serment était donc dans le droit égyptien un élement de procédure qui concernait la chose plus que la personne.

Elargissant le problème, nous rappellerons que les Egyptiens se sont en particulier servi du testament pour faire des legs à leurs femmes (10). Aussi d'emblée apparait-il incohérent dans le systeme général de leurs institutions que, d'après un document de la XXe dynastie, un homme ait dû « adopter » sa femme pour aboutir à la même fin Alan GARDINER qui a édité le papyrus en question — conservé maintenant à l'Ashmolean Museum d'Oxford — traduit le passage auquel nous faisons allusion de cette manière : « Sur ce, Nebnûfer, mon mari, fit un écrit pour moi, la musicienne de Setekh, *et me fit une enfant de lui*, et il me consigna par écrit tout ce qu'il possédait, n'ayant ni fils ni fille en dehors de moi-même ». (11)

C'est la proposition que nous avons soulignée qui a fait naître l'idée d'une « adoption extraordinaire » (titre sous lequel le texte a été publié) ; et de ce fait, il n'y a pas moyen de traduire cette proposition autrement (12).

Cependant, l'interprétation suggérée ne cadre pas avec les données juridiques habituelles, et le *Papyrus Turin 2021*

nous prouve qu'à la même epoque une femme, pour hériter de son mari, était encore faite sa legataire, et non son « enfant »

C'est pourquoi, alors que la philologie est sauve, le droit ne l'est pas, et pourtant il a aussi ses exigences. Il nous faut par conséquent verifier si l'hypothèse de l'adoption de la femme par son mari est strictement conforme aux indications du papyrus.

Nous constatons que la femme prétendument adoptée par son mari, adopte à son tour — et réellement cette fois — son frere cadet (13). Or, des l'instant où celui-ci a été déclaré « adopté » par elle, il devient juridiquement son « enfant » (14), ce qui n'est jamais le cas pour elle-meme par rapport à son mari. Le scribe parle d'elle en tant que « femme » du testateur (15), et celui-ci, après les dispositions qu'il avait prises, avait conclu en ces termes « Voyez, c'est devant Honirymou, ma sœur, qu'en ce jour, j'ai fait la transmission (de tous mes biens) en faveur de Nénufar, ma *femme* » (16).

Elle-même, en fin, mentionne son « mari » (17), et elle justifie un avantage qu'elle accorde à son frere devenu son « fils » (18), en signalant qu'il lui a fait « du bien », lorsqu'elle s'est trouvée « veuve », à la mort de son *mari* (19).

Il semble bien dès lors qu'il faille prendre l'assertion de l intéressée au figuré :

« Nebnefer, mon *mari*, a dressé un acte en ma faveur, (moi), la musicienne de Soutekh, Nénufar : il s'est fait une fille (de moi) en me léguant tout ce qui était sien (20), n'ayant pas de fil ou de fille en dehors de moi-méme ».

La bénéficiaire veut dire que, pratiquement, en faisant d'elle sa légataire universelle, son mari l'a considérée comme sa fille unique; si le ménage en effet avait eu une fille, les bien des deux conjoints lui seraient revenus intégralement (sauf dispositions contraires, bien entendu). C'est ce que confirme le *Pap. Turin 2021* deja invoqué; la légataire y est *comparée* aux enfants, mais elle est distincte d'eux, sous l'angle du droit, puisque traitee à part dans les dispositions du testateur (21) :

« < II, 2> ... et je suis entré dans la maison de (— j'ai épousé en secondes noces) la citoyenne Anoksounédjem, cette femme qui se tient (ici, avec moi) devant le Vizir,...

Elle a été bonne pour moi, elle s'est adaptée à mon caractere, et elle a fait pour moi ce que ferait <II, 4> un fils (ou) une fille; ...<II, 7> Elle a agi comme une fille (pour moi, à) l'instar très exactement des enfants de ma première femme, qui étaient <II, 8> dans ma maison, sans (négliger(?)) aucun desir que j'aie formé

« Voici que je suis venu devant le Vizir <II, 9> et les membres de (son) Conseil, en ce jour, pour faire connaître :

1) quelle part aura chacun de mes enfants,

2) <II, 10> cette disposition que je vais prendre en faveur de la citoyenne Anoksounédjem, cette *femme* qui est dans (ma maison), en <II, 11> ce jour... ».

Nous sommes sûrement en droit de conclure que les documents juridiques des anciens Egyptiens reflètent la cohérence propre à leurs conceptions et institutions; il nous appartient de la découvrir et de l'exprimer adequatement

(1) J. Pirenne, **Introduction bibliographique à l'histoire du Droit égyptien**, dans **Archives d'Histoire du Droit Oriental** I (1948), p 90 G. Posener, en collaboration avec S Sauneron et J. Yoyotte, **Dictionnaire de la Civilisation égyptienne** Paris, 1959, p 107

(2) E. Seidl, **Einführung in die ägyptische Rechtsgeschichte** (2e éd, Glückstadt 1951), pp 22 58 **Zum juristischen Wortschatz der alten Aegypter** (dans **Festschrift Franz Dornseiff** Leipzig (1953) p 329 ; H Brunner, **Die Lehre vom Königserbe im frühen Mittleren Reich** (dans les **Aegyptologische Studien** en l'honneur d'H. Grapow, Berlin, 1955), p. 6.

(3) F. Ll. Griffith, **Hieratic Papyri from Kahun and Gurob** (Londres, 1898), pp 36-38 p XII 20 sqq ; K Sethe **Lesestücke**, 91, 11 sqq

(4) Griffith, pl. XII (= **Lesestücke, 91, 4-5**), Chafik Chehata, **Le Testament dans l'Egypte pharaonique**, dans **Revue Historique de Droit Français et Etranger** 1954 pp. 12-13; A. Théodoridès, **La Vente à crédit du Pap. Kahoun 1, 2 et ses conséquences**, dans RIDA (= **Revue Internationale des Droits de l'Antiquité**), 1961, p. 51

(5) Edité par A Gardiner dans **JEA**, XXVI (1940) pp 22-29 pl V-VII A proprement parler le terme **imyt-per** n'y figure pas pour la raison qu'il n'est pas employé dans le langage néo-égyptien, comme le prouve le papyrus de Naunakhte J Cerny **The Will of Naunakhte and the related documents**, dans **JEA**, XXXI 1945 pp 29-53 ce dernier acte qui ne peut être qu'un testament puisque la disposante y prend des mesures d'exhérédation contre certains de ses enfants y est appelé **hrwy(t)**, « journal » « registre » « acte enregistré » (J Cerny **op. cit.**, p 32 n a) ; la pièce est appelée **seshou**, « document **écrit** ». De même « **dresser** un acte testamentaire au sujet de biens » se dit ici « **écrire** au sujet de » **(m)** ; en moyen égyptien, on trouve **irt imyt-per m**, « faire un imyt-per au sujet de » (**Pap. Kahoun**, XI, 7-8 = **Lesestücke**, 90, 21-22).

(6) **Cf.** A. Théodoridès, **Le rôle du Vizir dans la Stèle Juridique de Karnak,** dans RIDA, 1962, pp 107-108.

(7) Griffith, **Hieratic Papyri...,** pp. 29-31, pl. XI (= Sethe, **Lesestücke,** 90 ,1 sqq.), cf notre **Donation conditionnelle du Vizir Ay,** dans RIDA, 1958, pp. 38 sqq

(8) Ibrahim Harari, **Portée de la Stèle Juridique de Karnak - Essai sur la terminologie juridique du Moyen Empire égyptien,** dans **ASAE,** LI (1951) p 296 , **Nature de la stèle de donation de fonction du Roi Ahmôsis à la Reine Ahmes Nefertari,** dans **ASAE,** LVI (1959), pp. 191 192.

(9) Cf notre **Rôle du Vizir ..,** pp 100-101

(10) Voir pour l'Ancien Empire : J. Pirenne, **Histoire des Institutions et du Droit Privé de l'Ancienne Egypte,** (Bruxelles, 1934) pp 347 348; 351-352 367 368, 376-377 pour le Moyen Empire le **Pap. Kahoun I, 1** (= Griffith, pl. XI , 6 sqq = **Lesestücke,** 90, 20 sqq. = A. Théodoridès, dans **RIDA,** 1961, pp. 45 sqq.), et aussi le **Pap. Brooklyn 35.1446,** texte **Verso B** (= W Hayes, **A Papyrus of the Late Middle Kingdom** (Brooklyn, 1955), pl XIV et pp. 114 sqq), d'après notre commentaire **Du rapport entre les parties du Papyrus Brooklyn 35.1446,** dans RIDA, 1960, pp. 105-108 ; pour le Nouvel Empire le **Testament de Sénmosé** (= **Stèle Caire 34.016** = P Lacau, **Cat Gén Caire,** p 35 K, Sethe, **Urk,** IV, 1065-1070).

(11) A Gardiner, dans **JEA,** XXVI, p. 23. L'interprétation de l'éditeur a toujours été suivie, cf Ch. Chehata, **Le Testament... (Revue Historique du Droit Français et Etranger,** 1954), pp. 15-7 ; E. Seidl, **Vom Erbrecht der alten Aegypter,** dans **ZDMG,** CVII (1957), pp. 277-280 ; J.J. Rabinowitz, **Semitic Elements in the Egyptian Adoption Papyrus published by Gardiner,** dans **JNES,** XVI, (1958), pp. 145-146 , P W Pestman, **Marriage and Matrimonial Property in Ancient Egypt** (Leyde, 1961), p. 123, n. 9 , « the spouses are childless. So the man adopts his wife as his daughter in order to permit her to inherit from him »

(12) Tout au plus nous étions-nous demandé, puisque le régime de l'infinitif **irt,** auquel **n** (= **m**) **sherit** sert de complément attributif, n'est pas exprimé, s'il ne faudrait pas le rendre d'une manière indéterminé : « il a fait pour lui **quelqu'un** en tant que fille » = « il s'est fait une fille, en me léguant » ; il **n'est** toutefois pas anormal en néo-égyptien de laisser dans l'ombre le suffixe régime de l'infinitif

(13) **Pap. de l'Adoption,** Vo 1

(14) **Id.,** Vo 9

(15) **Id.,** Ro 15.

(16) **Id.,** Ro 10-12

(17) **Id.,** Ro 3.

(18) **Id.,** Vo 10.

(19) **Id.,** Vo 11

(20) « Faire un (document) écrit au sujet de » correspond à l'expression du moyen-égyptien « dresser un acte d'**imyt-per** à propos de...» (voir la note 5 **in fine).**

(21) Ce papyrus de la fin de la XXe dynastie a été édité par J. Cerny - T E Peet, **A Marriage Settlement of the Twentieth Dynasty : An unpublished**

Document from Turin, dans **JEA,** XIII (1927), pp. 30-39, et pl. XIII-XV, et repris par J Cerny, **La Constitution d'un Avoir Conjugal au Nouvel Empire,** dans **CdE,** XI/21 (1936), pp. 39-41, et **La Constitution d'un Avoir Conjugal en Egypte,** dans **BIFAO,** XXXVII (1937), pp. 41-48. Cf E. Seidl, **Einführung in die agyptische Rechtsgeschichte,** pp. 20, 28, 56 , P W Pestman **Marriage and Matrimonial Property in Ancient Egypt,** pp. 107, n. 6, 127, 132, n. 5; 138-139; 153 et n. 3. Depuis la publication de 1927, de nouveaux fragments, trouvés par G Botti à Turin, et par J Cerny à Genève, ont remarquablement permis de compléter toute la deuxième page du papyrus, et de posséder quelques éléments de la première Souhaitons à J Cerny qu'un merveilleux hasard lui fournisse la possibilité de reconstituer bientôt cette page également dans d'aussi heureuses conditions. Nous sommes profondément reconnaissant à J. Cerny pour la généreuse amabilité avec laquelle il a mis à notre disposition sa photographie du document reconstitué, ainsi que la transcription qu'il en avait faite sur place.

LE RÉGIME DES TERRES ET L'ÉVOLUTION SOCIALE DANS L'ÉGYPTE LAGIDE

par Roger REMONDON

Dès leur arrivée en Egypte, les Romains assurent leur domination en collaborant avec une catégorie sociale qui prendra rang, peu à peu, dans la « bourgeoisie municipale » de l'Empire, mais qui est déjà la bourgeoisie des métropoles des nomes égyptiens. Cette classe sociale, qui apparaît ainsi dans le courant du Ier siècle avant notre être, se définit, en terme de droit des personnes, par opposition aux citoyens romains, aux citoyens grecs des cités grecques, au clergé égyptien, aux masses rurales; elle se caractérise par sa prééminence économique et sociale et par l'alliance, chez elle, des activités de type urbain (commerce, banque, industrie, etc.) et des fonctions du propriétaire foncier absent; elle se distingue par sa supériorité culturelle, c'est-à-dire, à l'époque, par son hellénisation; ethniquement, ces métropolitains sont d'origine égyptienne ou greco-égyptienne. Comment cette classe s'est-elle formée ? Il y a, semble-t-il, deux voies possibles.

La première est le developpement, dans les villes elles-mêmes, d'une élite égyptienne et grecque, qui acquiert la puissance foncière.

Bien avant la conquête d'Alexandre, il existe dans les métropoles des nomes une société urbaine active et cultivée : commerçants, gens d'affaires, médecins, etc... A ces Egyptiens des villes viennent se mêler des immigrants grecs, dont les préoccupations, sinon le style de vie, sont comparables. Entre les deux éléments, indigènes et étrangers, une fusion s'opère, ethnique, culturelle surtout, non dans le sens de l'égyptianisation — domaine religieux excepté — mais dans celui de l'hellénisation

C'est en effet, pour une élite consciente, la condition de la survie dans un monde où toutes les techniques efficaces — monnaie, banque, comptabilité, types de contrats, connaissances scientifiques, etc. — sont de langue et de style grecs.

A partir du milieu du IIe siècle av. J.-C., ces citadins, qu'ils soient d'origine égyptienne, grecque ou gréco-égyptienne, deviennent aussi propriétaires fonciers M. T. REEKMANS, *Economic and Social Repercussions of the Ptolemaic Copper Inflation*, dans *Chron. d'Egypte*, 24, n° 48, 1949, pp. 324-342, a montré comment la faillite lagide, source d'inflation et de manque de confiance dans la monnaie, fait naître le desir d'investir en terres les fortunes acquises, au moment même où il est plus facile de réaliser ce desir, puisque le contrôle du souverain se relâche sur le domaine royal et les tenures des clérouques

La seconde voie, un peu mieux connue, est la formation d'une aristocratie rurale de propriétaires fonciers — grecs, égyptiens ou gréco-égyptiens — qui s'urbanise, rejoignant ainsi l'autre bourgeoisie et se confondant avec elle.

On sait en effet qu'un souci constant du pouvoir lagide, en matière d'économie rurale, a été d'assurer l'attache du paysan à la terre, soit par la contrainte pour les plus déshérités, soit par l'attrait de la propriété pour les plus fortunés. A la segrégation initiale créée par la conquête entre vainqueurs et vaincus, Grecs et Egyptiens, s'est substituée peu à peu une autre différenciation : économique, entre pauvres et riches; sociale, entre la masse des paysans royaux, qu'emprisonne la responsabilité solidaire du village, et la minorité privilégiée qui tend à s'en exclure, culturelle, entre l'agglomération rurale, de plus en plus fermée sur sa rusticité, et l'association de propriétaires (*syngeorgoi*) qui s'éloigne des campagnes et cède à l'attrait de la vie urbaine. Des documents d'Hermoupolis (*S.B.* 8066), d'Oxyrhynchos (*P. Oxy.* 1628, 1629, 1635), prouvent que des clérouques, donc des campagnards à l'origine, de nationalités diverses — Grecs, Egyptiens, Syriens — sont devenus des citadins hellénisés, au plus tard entre 75 et 50 av. J.-C.

A ce moment, à côté des campagnes reprises par l'antique mouvement de la vie égyptienne, à côté du clergé retardataire et isolé, cette bourgeoisie est en plein essor : bien renseignée, Rome en fait le soutien bénéficiaire de sa domination.

SUR LES FOUILLES DE SOLEB - 1961 1962

par Jean SAINT-FARE GARNOT

Le site de Soleb — à 200 km environ de Ouadi-Halfa, sur la rive ouest du Nil — est l'un des plus attachants de Nubie et, quoi qu'il ait été visité maintes fois depuis le début du XIX[e] siecle (Fr Cailliaud Waddington et Hanbury, Bankes, Linant de Bellefonds, Wilkinson, Hoskins, d'autres encore, notamment les egyptologues Lepsius puis Breasted et Davies) il demeurait aussi, jusqu'à ces dernières années, l'un des moins bien connus. La situation est aujourd'hui toute autre grâce aux travaux de la Mission Schiff Giorgini, qui l'explore depuis 1957 Le chef de cette mission est Madame Schiff Giorgini, Clement Robichon en dirige les fouilles et Jean Leclant — succedant a Jozef Janssen — se charge des textes. L'Université de Pise patronne les entreprises de cette mission dont la quatrième campagne, tres fructueuse, comme d'ailleurs les trois premières, s'est terminée le 17 mars 1961

I

La gloire de Soleb tenait, jusqu'à présent, à la réputation de son grand sanctuaire, bâti sur l'ordre d'Aménophis III, et à la beauté de certains monuments qui firent partie de son décor. Tout le monde admire, à juste titre, les célèbres « lions Prudhoe » du British Museum, en granit rose. Ce sont les deux plus anciens exemples connus d'un type de statuaire auquel les Ptolemées et les Césars accorderont une grande faveur. Le roi des animaux (ici dans son rôle de gardien d'un temple, comme il peut l'être d'un tombeau ou d'une nécropole) est représenté couché, la tête tournée sur le côte, l'une de ses pattes posée sur l'autre. De Soleb proviennent également des béliers couchés, en granit, juchés sur un socle à gorge égyptienne, qui représente leur maison. Moins originaux, peut-être,

que la paire de lions mentionnée plus haut, ces béliers solaires, dont quelques-uns sont maintenant au Musée de Berlin, n'en sont pas moins fort réussis et, par leur date, constituent la « tête de série » d'une lignée archéologique fameuse ; qu'on se rappelle les sphinx criocéphales de Karnak. D'autre part le décor de Soleb, plus exactement ce qui en subsiste, le temple étant très ruine offre un intérêt évident ; sans parler des listes de peuples tributaires ou supposés tels, des reliefs montrant Aménophis IV associé à son père Aménophis III dans l'exercice du culte, on y rencontre des scènes uniques en leur genre, comme celle du pharaon franchissant, massue en main, les portes de l'enceinte fortifiée

Grâce aux travaux et aux fouilles de la mission Schiff-Giorgini, nous en savons maintenant beaucoup plus sur ce sanctuaire dont, en outre, la restauration est en cours. Les trouvailles d'objets, peu nombreuses, n'en sont pas moins tout à fait remarquables ; le très beau buste, en granit noir, d'Aménophis III, trouvé en 1961, rivalise avec les plus belles pièces de la statuaire contemporaine (1). Sous d'autres rapports, des progrès importants ont été réalisés ; en particulier nous devons à Clément Robichon les premiers releves scientifiques du grand temple il apparaît aujourd'hui que les plans antérieurs, d'ailleurs non negligeables, ceux de Cailliaud et plus tard de Lepsius (combines et reproduits dans la *Topographical Bibliography*, de Porter et Moss) sont inexacts et, dans une large mesure, trompeurs. D'autre part l'originalité de ce sanctuaire apparaît aujourd'hui bien plus grande qu'on ne pouvait l'imaginer autrefois ; on sait aujourd'hui qu'il a passé par sept phases successives avant de recevoir la touche finale. Le problème de ses rapports (formels et cultuels) avec le temple de Louxor apparaît également sous un jour nouveau. Ce problème, d'un grand intérêt, vaut bien quelques lignes de commentaires. Voici, à l'heure actuelle, comment il se pose et où l'on en est

Les ressemblances existant entre les deux temples sont, au premier abord, assez frappantes, notamment dans la décoration (emploi systématique des colonnes papyriformes fasciculees, à chapiteau fermé) On est allé jusqu'à dire — sans oser l'écrire ni l'imprimer — que Louxor et Soleb étaient des edifices jumeaux C'est aller beaucoup trop loin. En effet

1° Tous deux ont été bâtis par le même souverain, mais non à la même époque. A Louxor, Aménophis IV (Akhénaton) n'apparaît point. On le voit, au contraire, à Soleb, qui donc serait moins ancien (de l'an I à l'an 30, date de la première fête-Sed). Corrélativement, on peut croire qu'il est l'œuvre d'Amenhotep, fils de Hapou, l'homme de confiance et architecte favori d'Aménophis III. Louxor, au contraire, a été construit, non par cet illustre personnage, comme on pourrait s'y attendre, mais par Souti et Hor, deux frères jumeaux, architectes l'un et l'autre.

2° Non seulement Soleb a été achevé, mais — nous l'avons dit — il a tout d'abord fait l'objet de transformations multiples (correspondant à sept phases au moins). Trente années durant, on n'a cessé de le démolir (au moins en partie) pour le rebâtir. Louxor, du temps d'Aménophis III, a-t-il été terminé ? On en a douté longtemps à cause des anomalies (au moins jugées comme telles) du plan. Si l'on néglige les constructions Ramessides, fort importantes (à Soleb, Ramsès II s'est borné à faire graver quelques textes), on est surpris par le manque de pylône, à ce qui devait être l'entrée, et par l'adjonction à la grande cour péristyle d'une allée triomphale (douze gigantesques colonnes papyriformes à chapiteau ouvert). Il en existe ailleurs d'autres exemples contemporains. A Karnak, une colonnade identique, ou presque, semble avoir précédé, dans le temps, la fameuse salle hypostyle Ramesside dont elle devint l'axe principal. Mais elle s'adosse à un pylône, le troisième, datant, justement, d'Aménophis III. Quoi qu'il en soit, faute de pouvoir explorer le sous-sol de Louxor, du moins en profondeur, nous ignorons encore si, du temps même de son fondateur, ce temple a subi des remaniements, et lesquels. On sait seulement ou, si l'on préfère, on croit savoir, par le texte d'une architrave, que la cour péristyle devait, à l'origine, être entourée de colonnes palmiformes.

3° D'autres différences sont à mettre en lumière. Ni la localisation, ni la destination ne sont identiques. Sans même tenir compte du fait qu'il a été bâti en Nubie (où, de tous les temples de la XVIIIe dynastie, il a été le plus important et, en extension, le plus développé), Soleb est un exemple typique de temple de la rive gauche, orienté face à l'Est. Deux dieux au moins, Amon thébain et un aspect particulier (ici lunaire) du roi régnant, divinisé,

y reçoivent un culte. Louxor est un temple de rive droite, orienté (très singulièrement — voir cependant le cas du temps d'Amon-Rê-Montou, à Karnak-Nord) face au Nord. Amon y est adoré, avant tout avec son épouse Mout (dont la statue était probablement à côté de la sienne, au fond des « appartements privés » — ou bien s'agissait-il d'un groupe ?) et, secondairement, avec son fils, Khonsou. Comme l'indique son nom (l'Ope du Sud), nous avons affaire à un temple-harem.

Les dispositifs, d'autre part, ne coïncident nullement, tant s'en faut. Louxor est, à ma connaissance, le seul exemple datant de la XVIIIe dynastie de la séparation intentionnelle entre temple ouvert (semi-public) et temple fermé (intime), selon la théorie ingénieuse et convaincante de Pierre Lacau. C'est aussi, en général, l'un des meilleurs exemples de cette séparation dans toute l'histoire d'Égypte, les autres étant fournis par les « temples funéraires » de l'Ancien et du Moyen Empire.

Rien de tel à Soleb. Contrairement au système en usage à Louxor où, du temps d'Aménophis III, il était impossible de passer directement du sanctuaire de la barque à celui de la statue permanente (ou des statues) ; on pouvait, à Soleb, parcourir le temple d'un bout à l'autre sans quitter l'allée centrale. Il suffisait, pour gagner le fond, de contourner le naos que des colonnes polygonales entouraient. Ajoutons qu'une autre division classique, celle du sanctuaire de la barque et du sanctuaire de la statue enclose dans un naos, ou dans une niche, située derrière, n'est pas réalisée à Soleb, du moins dans l'état définitif. A l'origine, il existait un sanctuaire de la barque, et même fort beau, que l'on détruisit après la cérémonie 3 (classement Robichon-Leclant), pour le remployer sur place, dans les fondations. Ultérieurement, on ne trouve plus que le naos déjà signalé. On a l'impression qu'un socle, installé par hypothèse, devant ce naos, recevait, le cas échéant, la barque d'Amon, soit en toutes circonstances, soit à l'occasion d'une visite (ce devait être, alors, la barque d'un autre temple), mais ce n'est pas prouvé. En tout état de cause, s'il en était ainsi, les deux emplacements étaient *voisins* ; ils n'étaient pas, comme à Louxor, séparés par un grand mur.

II

Le temple de Soleb était peu et mal connu; on doit même dire qu'il était méconnu, puisque les plans existant jusqu'à ces dernieres annees en donnaient une idée fausse.

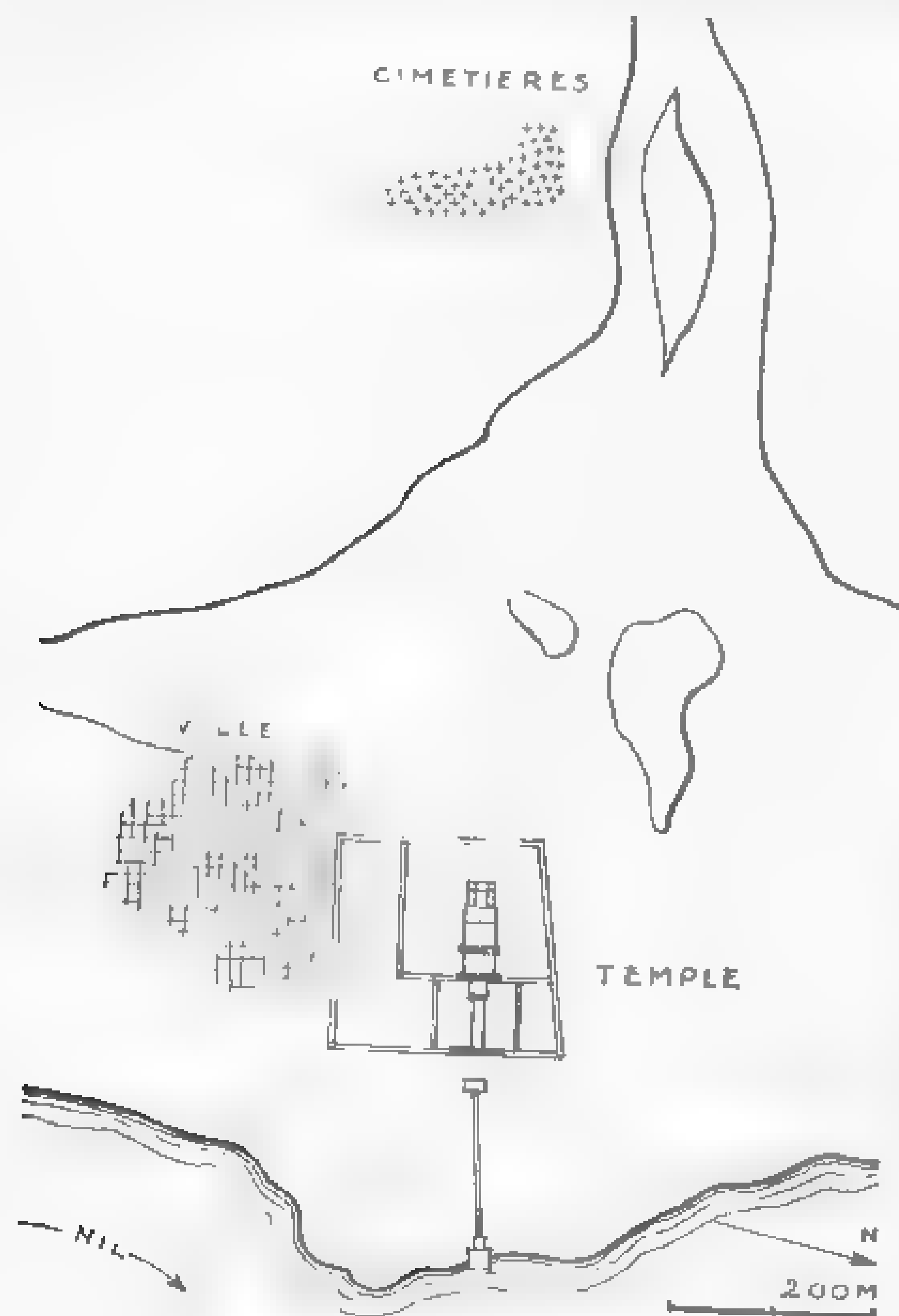


Fig. 1 *Le site de Soleb*

Quant à la nécropole — dont l'existence était vraisembla-ble, puisque Soleb est le temple d'une forteresse (*mnn.w : emnon.ew*) — on l'ignorait tout a fait; Madame Schiff-Giorgini a eu le grand mérite de la decouvrir à 800 mètres environ à l'Ouest du grand temple — et Robichon l'a explorée et étudiée de façon exemplaire (fig 1). Les resultats des fouilles opérées dans cette partie du site les constatations, souvent inattendues, qu'il a faites, les reconstitutions, tres plausibles, etablies par ses soins, sont bien connus. Je renvoie, notamment, aux rapports, si complets, de Madame Schiff Giorgini dans *Kush*, aux substantielles notices de deux de ses collaborateurs, l'abbé Janssen (jusqu'en 1961, *Phoenix*), et Jean Leclant (*Orientalia*), et aussi à mes propres comptes rendus (un article du BIFAO deux communications à l'Institut de France. On ne trouvera donc ici que les nouveautes les plus récentes fondées sur les résultats de la campagne 1961-1962).

La nécropole de Soleb comprend — nous le savons maintenant — non pas deux, mais trois cimetières, en partie enchevêtres, comme le montre le dessin ci-joint de Clément Robichon (fig. 2, p. 38), mais d'époques differentes Definissons en quelques mots, leurs caracteristiques et tâchons de mettre en lumière ce qu'ils nous apprennent.

Le premier cimetiere (lignes entrecroisees, sur le plan) s'étend, suivant une ligne courbe de 130 m environ, du Sud, en travers du cimetiere de la XVIII[e] dynastie, qu'il dépasse un peu, vers le Nord On n'a trouvé là que des fosses ovales, de faible profondeur La seule qui contenait encore quelque chose est situee au point de rencontre des axes Est-Ouest des grandes tombes du Nouvel Empire (en haut et à droite, sur le plan) Un squelette s'y trouvait, en position recroquevillée les genoux plies et ramenes à hauteur du menton, le crâne à l'Ouest (mais le visage tourné vers l'Est [1]), les mains croisées à hauteur du pubis Aucune trace de momification n'a pu etre reconnue Quant à l'époque à laquelle remonte ce cimetiere, seule l'extrême dureté du sol, et aussi la nature du mobilier funéraire (poteries brunes à décor incisé du type de celles de Badari) permet de s'en faire une idée; il est raisonnable d'opter pour les phases les plus hautes de la période néolithique.

Le second cimetière, de beaucoup le moins étendu, mais extrêmement dense, se trouve à l'extrémité Ouest de la

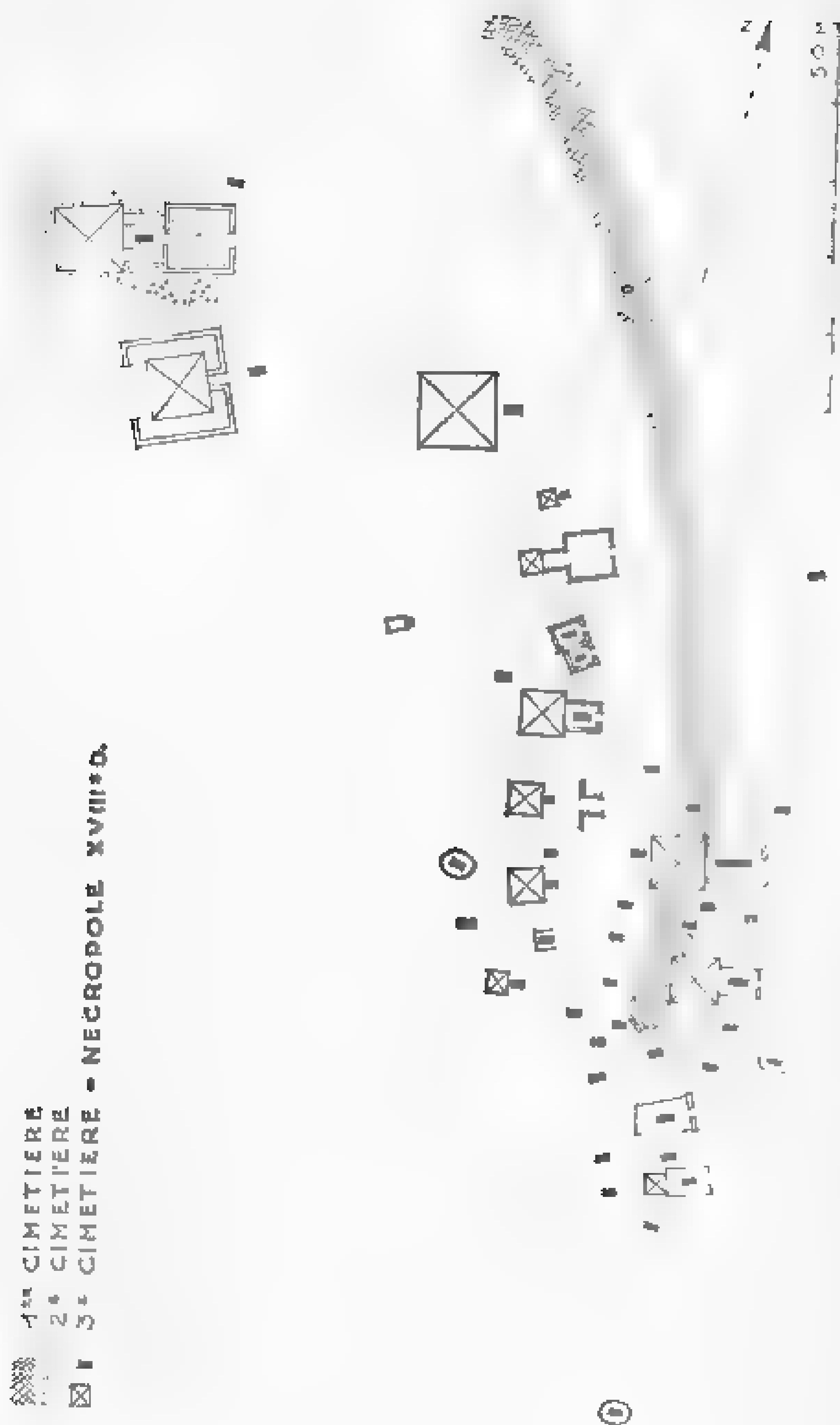


Fig. 2. *La nécropole.*

nécropole (en haut et à droite, sur le plan), en dessous et autour d'une pyramide de la XVIIIe dynastie (T 15) et de la cour qui la précède. Il n'y a pas non plus de superstructures. Les fosses, ovales ou rondes, descendent plus bas que celle du cimetière néolithique ; il s'agit de sépultures *individuelles*. Dans un seul cas (n° 10 et 11) on a trouvé deux tombes jumelles. Tantot les ossements ont disparu, tantôt non. Dans ce dernier cas, le cadavre a parfois la position « embryonnaire » (surtout dans les nombreuses tombes d'enfants, par exemple les fosses 7 et 12), parfois la position « recroquevillée ». Les fémurs sont alors, en général, perpendiculaires au squelette. La seule orientation constante est celle du crâne, toujours à l'Est, mais le corps lui-même peut être tourné indifféremment vers la droite ou la gauche. Les usages funéraires ne sont pas constants ; un troisième cas, de beaucoup le plus répandu, est celui des cadavres intentionnellement démembrés (après réouverture de la tombe) et même brouillés, certains os étant placés, bien en évidence, sur le dessus, par exemple une mandibule inférieure complète. Des os (le péroné, dans la fosse 24) ont été sectionnés, avec intention, d'autres ont été retirés. Lorsque les cadavres sont entiers (cas nos 1 et 2, voir plus haut), ils étaient enveloppés de feuilles de palmier, ou bien de roseaux, rarement d'étoffe, après avoir été recouverts d'ocre rouge. Dans l'une des tombes où le corps est, en principe, complet, une jambe manquait. La morte (il s'agit d'une femme), qui sans doute était dans le coma, lorsqu'elle fut ensevelie, paraît s'être retournée à un moment donné. Elle portait, à l'épaule, des traces de blessure ; l'humerus a été arraché, ou du moins mordu, les pieds (dont la peau a été en partie recousue) griffés. Le mobilier funéraire est restreint : deux poteries au plus, une pour l'eau, croit-on, l'autre pour les graines. Presque toutes brisées (au moment du démembrement, selon toute vraisemblance), certaines sont du type *Kerma*, à bord noirs. Mentionnons aussi quelques colliers à perles rondes, taillées dans des œufs d'autruche. Ce sont les poteries (tournées ou non tournées), l'état des ossements (lesquels impliquent un échelonnement assez considérable dans le temps) et enfin le niveau, qui permettent de dater, en gros, ce second cimetière (appelé « cimetière primitif » dans les premiers rapports de fouilles, écrits lorsque l'on ne connaissait pas encore le cimetière néolithique), antérieur au Nouvel Empire.

Le troisième cimetière est aussi le plus vaste, et le plus dispersé. Deux grandes tombes (T 14 et T 15, dont la pyramide a été remaniée entièrement) et un simple puits (T 24) forment un premier groupe, au Nord-Ouest. Indirectement, nous en avons parlé déjà, à propos du second cimetière. D'autre part, au centre et au Sud-Est (plus bas, au milieu et à gauche sur le plan) il existe un second groupe de tombes, assez étoffé, si l'on peut dire, recouvrant en partie le cimetière néolithique. Cette fois, nous avons affaire à des tombes familiales, où l'on trouve jusqu'à une centaine d'occupants!

Quelquefois les superstructures ont disparu, ou bien il n'en reste plus que quelques dalles de schiste. Mais souvent elles sont assez bien conservées pour que leur nature ait pu être reconnue de façon certaine. Il s'agit alors de pyramides assez basses, qui se présentent plus ou moins ruinées, et que précédait éventuellement une cour (T 12 et T 15). Ces pyramides étaient coiffées, semble-t-il, d'un pyramidion dont quelques-uns ont été retrouvés (le plus curieux, celui d'Amenemope, a trois pointes); une stèle était encastrée dans la façade, au-dessus de la chapelle, et les linteaux de porte pouvaient être décorés (homme assis ou debout, accomplissant le premier geste de l'adoration, les mains étendues, paumes en dehors, à hauteur du visage, devant un autel que surmonte le signe de l'horizon Akhet). La pyramide était précédée, ou non, d'une chapelle (voir le plan). Lorsque celle-ci existait, elle était bâtie, naturellement, du côté Est et l'entrée du puits s'y trouvait. Les remaniements subis par le monument principal — la pyramide — sont parfois considérables. Ainsi le dispositif de la tombe T 15 (en haut et à l'extrême droite sur le plan) a été changé trois fois. Quant aux substructures, elles vont du simple puits (les plus profonds ont cinq mètres de haut) à l'appartement double (rarement triple). Les chambres souterraines sont taillées, de façon très sommaire, dans le schiste. Un puits rectangulaire (2 m sur 1 m en général) leur sert d'entrée; ce puits débouche, si la tombe est dotée d'une pyramide, dans la chapelle de celle-ci. Il arrive que les corps enterrés dans les puits, soient recouverts de briques crues. Les usages funéraires apparaissent en effet, dans ce cimetière, très originaux et dignes d'intérêt. Certains corps sont restés entiers, dans des sarcophages en bois (très abîmés, habituellement) ou des « nasses » en roseaux, étendus sur le dos, la tête à l'Est, par conséquent dans une position normale. Plus souvent encore, on a retiré les cadavres des caveaux et on les a entassés, sans ordre, les uns sur les autres, dans les puits, soit couchés (tête séparée du corps, membres disloqués), soit debout. Le mobilier funéraire comprend tout d'abord les sarcophages, en bois (voir plus haut) ou en pierres, mais ces derniers sont très rares. On n'en connaît que deux, provenant de la tombe 5, l'un en forme de caisse rectangulaire à couvercle légèrement bombé (sarcophage de Ouab-set, orientation : Est-Ouest, tête à l'Ouest), l'autre anthropoïde, dans un deuxième caveau. Ce dernier est anépigraphe. Les momies dans ce cimetière (où la momification est connue et pratiquée), portaient souvent un masque en plâtre. Autre trouvailles intéressantes : des scarabées du cœur (de Thoutmosis III à Ramsès II), des shaouabtis, parfois coupés en deux à hauteur des pieds, des récipients nombreux, de forme (et de qualité) variée, en terre cuite (le vase thériomorphe représentant un petit singe assis, tenant un sac de noix-doums) ou non, quelquefois en pierre (vase d'albâtre à deux anses), un miroir de bronze, un manche de flabellum en ivoire, etc. Certaines tombes ont été remployées à l'époque méroïtique, diverses poteries caractéristiques le prouvent, et aussi l'emploi de troncs d'arbre comme sarcophages, usage non égyptien.

Jean Sainte Fare Garnot.

---

1) Cf. **Kush**, Journal of the Sudan Antiquities Service, vol. IX, 1961, pl. XXIV et **Connaissance des Arts**, n° 132, Février 1963, p. 41 dans un très bel article de Jean Leclant, pp. 40-47, richement illustré)

LETTRE INÉDITE DE

NESTOR L'HOTE

présentée par J. Vandier d'Abbadie

MÉHÉMET ALI EN 1838

Nestor L'Hôte (1804-1842) *dont nous publions ici une lettre écrite d'Égypte en 1838, était un disciple de Champollion. A la fois peintre et archéologue, il avait fait son premier voyage en Égypte en 1828, emmené par Champollion comme dessinateur attaché à la mission Franco-Toscane. Il retourna deux fois en Égypte, en 1838-39, et en 1840, pour compléter le travail de la mission, et il rapporta de nombreux documents. C'est au cours de son second voyage en* 1838 *qu'il fit le portrait du vice-Roi Mehémet Ali.*

On sait que ce prince qui a régné sur l'Égypte pendant la première moitié du XIXe siècle, n'a pu, malgré ses victoires militaires sur la Turquie, affranchir son pays de la domination de Constantinople, la coalition des États européens, dont la France, l'ayant obligé à renoncer aux bénéfices de ses victoires. Un passage de cette lettre fait allusion à ces faits.

Nous tenons à remercier M. Pierre GREHANT, descendant de Nestor L'HOTE, d'avoir bien voulu nous permettre de publier cette lettre de son parent. J.V.A

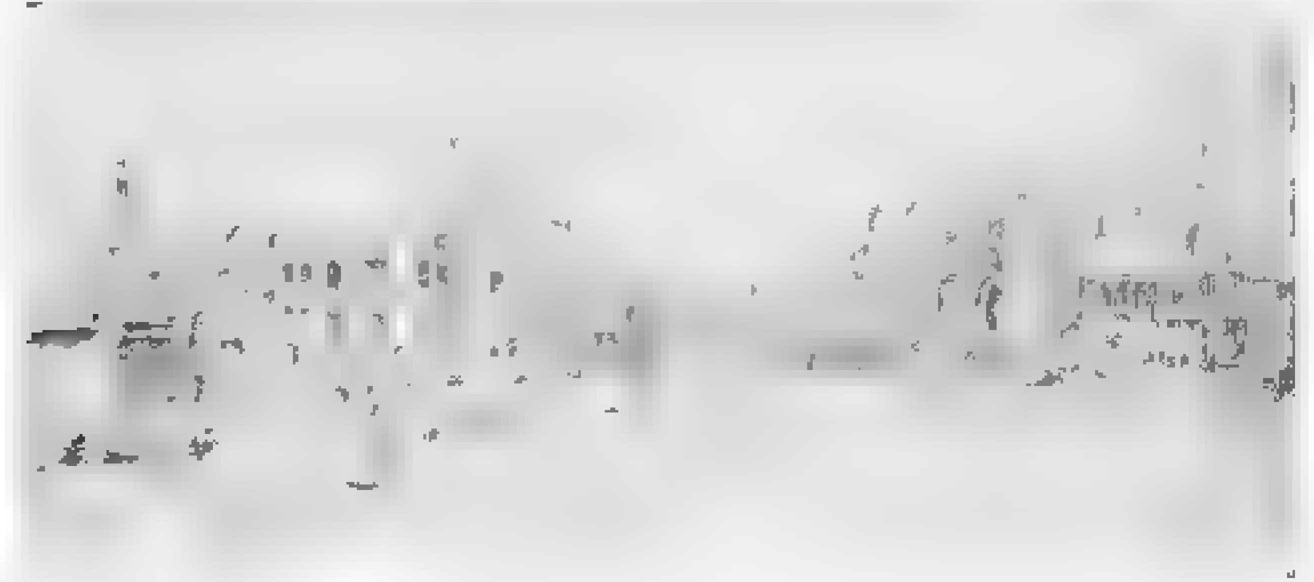


Fig. 1. *Le Caire en* 1838 (dessin de Nestor L'Hôte)

Nestor L'Hôte. Lettre du 15 septembre 1838. A ses parents.

« ... Le Pacha se trouvant au Caire, je lui ai fait une visite en compagnie du consul, il s'est rappelé en même temps le voyage de Champollion, et la proposition qui m'avait été faite alors, de peindre le portrait de Son Altesse; j'ai cru devoir mettre mon faible talent à sa disposition, et il a été convenu que je me mettrais de suite à l'œuvre, et peu de jours après j'ai eu ma première séance.

Le Pacha est à son palais de Choubra, situé à une lieue et demie du Caire, comme il était convenable que ce fut à moi de me déplacer, plutot qu'une Altesse de 72 ans, je faisais chaque jour cette promenade non pas à pied, du moins, ni même sur une pauvre bourrique, mais à cheval sur un superbe arabe caparaçonné, chamarré d'écarlate et d'or et qui tous les matins m'attendait à la porte. (J'ajoute qu'il y a ordre, tant que je demeurerai au Caire de tenir ce cheval à ma disposition, et j'en profite).

Je pars de grand matin, et après m'être lesté d'une assiettée de riz au lait (car mon estomac a repris goût au laitage), j'arrive au moment où Son Altesse termine son déjeuner et procède aux menus détails du matin la visite du médecin, l'opération du barbier la toilette, la pipe; c'est *le petit lever* et je vous assure qu'il a aussi son genre d'étiquette et son côté anecdotique sans parler des détails de mœurs orientales très curieux

Le peintre admis à son tour ne regrette que la brièveté des séances; mais Son Altesse qui ne donne que trois minutes au barbier, trouve à part soi, qu'une demi-heure c'est beaucoup accorder à un peintre, à cause du repos qu'il exige; aussi le modèle, dont la vivacité égale celle d'un jeune homme pose-t-il fort mal; c'est presque à la volée qu'il est possible de saisir une tête presque toujours en mouvement et le caractere d'une physionomie non moins mobile, je l'aurais parfois brusqué, comme on ferait d'un enfant gâté qui ne veut pas se bien tenir, mais une

Altesse! un Pacha d'Égypte! Vous jugez qu'avec de telles difficultés il y a autant de hasard que de talent à réussir, et j'ai été plus d'une fois découragé au point de prendre mon chapeau et de saluer Son Altesse pour ne la plus revoir; mais j'ai résisté à l'impatience, redoublé d'efforts et je suis arrivé à un de ces à peu près qui ne valent pas le diable aux yeux de l'artiste, qui sent son modèle, mais qui peuvent séduire l'amateur. Le portrait est peint de grandeur naturelle et à mi corps. Son Altesse qui se plaignait de n'avoir jamais eu son portrait ressemblant et qui d'ailleurs ne s'était jamais vu représentée dans de telles proportions, s'est montrée fort satisfaite de mon ouvrage; aussi, et l'on reconnait là le caractère progressif de l'homme, il me demande maintenant son portrait à cheval et de grandeur naturelle, un portrait équestre de douze pieds, à la Vernet, rien que cela! Vous pensez bien que pour moi dont les prétentions jusqu'ici ne s'élevaient pas au-delà des proportions de l'hexamètre, ce n'est pas sans quelque défiance de moi-même que j'aborderai l'Alexandrin, l'héroïque, mais comme mes amis me reprochaient ma timidité en peinture, j'ai voulu leur donner un démenti et j'entreprends le tableau. Toutefois je prie le Dieu des peintres, j'adjure à la fois Apollon et St Luc, Rubens et Vandick de me venir en aide J'avoue du reste que je suis assez flatté de cette circonstance qui me met ainsi de moitié dans l'accomplissement d'un fait, on peut dire unique dans les annales de l'Orient d'un prince musulman se faisant peindre de grandeur naturelle, en présence des grands qui l'entourent et en dépit des lois du Koran; il est vrai que Mohamed-aly n'y regarde pas de si près et qu'il donnerait, pour un régiment de plus, tous les Korans du monde et leurs commentateurs

Quels que soient au surplus l'esprit entreprenant et la hardiesse novatrice du Pacha, on aurait tort de croire que son adoption des idées européennes et ses relations continuelles avec les Francs soient autre chose pour lui qu'un moyen nécessaire pour arriver à ses fins; et il n'est rien moins qu'européen dans l'âme; le cours de ses idées habituelles, sa manière d'être, ses mœurs sont celles de tous les Orientaux et à ses yeux, le Franc sera toujours une individualité excentrique et dont il n'emprunte que les éléments compatibles avec la nature de ses besoins Il n'en peut d'ailleurs être autrement avec les contrastes qui distinguent le peuple de l'Orient et celui de l'Occident; il y a un monde entre les deux

Admis auprès du Pacha, je suis chaque jour témoin de quelque particularité qui me fait connaître à la fois les mœurs orientales dans ce qu'elles ont de plus caractéristiques et souvent de moins connu, et le détail particulier de cet homme remarquable à tant d'égards; c'est pour moi un spectacle toujours nouveau et dont je regrette de ne pouvoir vous donner le plaisir; mais le temps qui va si vite me permet à peine de vous l'indiquer

La course de Choubra est assez longue à faire, mais elle offre l'agrément d'une avenue de gros arbres, formant berceau et d'un ombrage dont la fraîcheur est délicieuse à l'heure matinale où je fais cette promenade; on aperçoit entre les sycomores chargés de fruits et les acacias à fleurs odorantes, tantôt le Nil et la belle végétation qui le borde, tantôt la montagne qui domine le Caire et les cent minarets de ses mosquées; puis des maisons de plaisance dans le goût oriental avec leurs jardins fleuris, puis en contraste les parties lointaines d'un horizon où l'œil après s'être arrêté sur les Pyramides, va se perdre dans l'océan du désert; tels sont les éléments du tableau qui chaque jour se déroule devant moi, sous ses deux aspects; je ne parle pas du mouvement qui [illegible] chemin le plus fréquenté des environs; des fellahs et bédouins se rendent au marché, des convois d'ânes et de chameaux, des femmes portant des fardeaux sur leurs têtes et semblables aux caryatides antiques par les formes comme par le costume; puis des cavaliers de distinction se rendant au palais avec leur suite, et enfin pour compléter mon énumération un élégant tilbury ou le carrosse, fiacre à quatre chevaux d'Abbas Pacha précédés de coureurs venant à travers la foule, comme des fusées traînantes, mettre tout le monde en émoi et laisser à leur suite maints horions et maintes culbutes dont personne n'a droit de se plaindre Malgré tout, la route de Choubra devient, comme tout ce qui cesse d'être nouveau, passablement fastidieuse, pour moi surtout, qui loin de mon pays n'ai pas à mes côtés un ami, un frère avec qui converser. C'est là ce qui donne du prix aux jouissances de ce monde; sans la communication, les plus grands spectacles, les émotions de l'âme les plus vives restent incomplets pour [illegible] cette communication c'est la parole, le *logos* que l'antiquité même avait divinisé

Pour échapper autant que possible à cet ennui quotidien, je fais la course au galop de mon pégase ne prenant le pas que pour donner au coureur qui m'accompagne le temps de me joindre ce qui est bientôt fait Aux abords du palais on voit la foule et le mouvement augmenter; d'un côté de l'avenue qui longe ici le Nil, sont les bâtiments et dépendances bureaux, cuisines et écuries; des centaines de saïs tenant par la bride les chevaux de leurs maîtres, obstruent la porte du palais de l'autre côté sont des troupes de soldats formant la garde du prince; les armes en faisceaux, les tambours assis sur leurs caisses et fumant comme des hommes; les officiers chamarrés d'or fumant aussi à l'ombre de leurs tentes les cafés en plein air, les marchands de comestibles c'est-à-dire d'oignons et de concombres, nourriture fondamentale de l'égyptien en un mot tout le personnel et le mouvement d'un camp vient ici compléter un tableau animé, étrange dans ses détails, caractéristique dans son ensemble, et dont on ne peut se faire une idée juste, qu'en se transportant, comme je l'ai fait à huit cents lieues sud-est de Paris

La porte du palais ou divan, la porte officielle est encombrée, mais ceux qui jouissent du privilège de la petite entrée passent par une autre porte gardée seulement par un factionnaire et quelques cavas, on traverse le vestibule et on arrive par un escalier dans une grande salle au fond de laquelle se tient le Pacha Pas d'audience à demander pas d'huissier qui vous annonce on se trouve en présence du prince tout à coup sans presque s'y attendre Du reste l'abord du Pacha est généralement facile et l'on pourrait s'en étonner d'après l'idée qu'on se fait de l'existence d'un despote et des dangers des perfidies qui doivent sans cesse l'environner nos souverains d'Europe ne sont-ils pas eux-mêmes exposés à des périls semblables, cependant Mohamed aly qui n'a pas comme eux une garde échelonnée dans de longues suites d'appartements et qui, lorsqu'il sort est à peine suivi de quelques officiers, n'en parait pas moins jouir d'une sécurité parfaite. Il est vrai qu'ici les passions politiques sont éteintes dans les masses, et que les ambitions les jalouses intrigues ou les pensées criminelles s'exercent peut-être autour du prince mais ne s'élèvent jamais jusqu'à lui Un seul danger réel existe pour sa personne, c'est le mécontentement de la Porte et les tentatives qu'elle a plus d'une fois renouvelées pour se défaire du Pacha, mais à cet égard, Son Altesse a pris des précautions, et l'épée de Damoclès tient à un fil bien noué

Le Pacha, quand j'arrive est à déjeuner, seul à sa table et entouré d'un cercle d'officiers attentifs à ses moindres désirs, chacun d'eux a ses attributions et le maître d'hôtel préside à l'arrivée et au départ des plats qui successivement paraissent sur la table du prince. Son Altesse a pour serviette un long voile de mousseline brodée d'or passé sur ses épaules et qui se croisant sur sa poitrine retombe de chaque côté des genoux, Son Altesse jouit d'un excellent appétit et un officier de santé pharmacien assiste au repas. Pendant le déjeuner un divertissement chaque jour différent est donné à Son Altesse ; tantôt des musiciens, tantôt un conteur, épuisent leur répertoire et sont remplacés par l'autre; j'ai vu plus souvent et plusieurs jours de suite le même conteur turc, apparemment ses histoires comme celle de Sheerazade étaient coupées et remises au lendemain, cela prouve du moins que Son Altesse, que plus d'une fois, j'ai vu rire aux éclats, prend plaisir à ces contes et préfère les jouissances de l'esprit à celles que procure la musique; il est vrai que l'harmonie dont on régale ses oreilles n'est rien moins qu'admirable, du moins pour nous, quoiqu'elle ait un caractère original, j'avoue que même sans rien comprendre aux récits du conteur, j'eusse je crois, préféré le débit et la pantomime de ce dernier au concert maigre et baroque dont il s'agit : *Segnius irritant animos demissa per aures* ! Qu'on se représente trois musiciens assis à terre et jouant, l'un du tympanon, l'autre du hautbois des plus aigres et le troisième d'un petit violon porté sur une longue tige, en même temps qu'il joue du violon ce musicien chante avec l'accompagnement qui précède un air sans fin dont les paroles sont écrites dans un livre ouvert sur ses genoux.

Cette musique qui semble fuir toutes les règles de notre harmonie, s'en rapproche toutefois en quelques points; ce que nos oreilles lui demandent surtout c'est un rythme mieux senti et ces accords qui enrichiraient un son à l'unisson continu et analogue à nos antiennes d'église; ce chant où certaines phrases reviennent fréquemment, n'est pas tel qu'il est, dépourvu de mélodie, il offre même des motifs d'un caractère particulier et dont nos compositeurs sauraient tirer parti; mais tout cela est une ébauche, un art à l'enfance, et ceux qui l'exercent, dépourvus de vrai sens musical, ne sont, pas plus que leurs auditeurs, choqués de certaines intonations et de sons faux dont un seul chez nous détruirait tout prestige musical. Il en est

du reste de l'exécution comme de toutes choses dans ce pays, lesquelles, au point de décadence où se trouve la civilisation orientale, sont exécutés avec grossièreté, avec ignorance et n'offrent plus qu'un souvenir, qu'un écho lointain des traditions premières.

Après le déjeuner Son Altesse fume le chibouck; il va sans dire que des pierreries d'une grande valeur enrichissent le bouquin d'ambre jaune qui décore sa pipe. Ensuite on procède à la toilette; le cafetan, robe de chambre de couleur d'abricot, est remplacé par le costume militaire, le turban a cédé la place au tarbouch, enfin Son Altesse, accompagnée de quelques officiers dont un le suit en soutenant son sabre à la manière des porte-queues, descend à son jardin où elle donne ses audiences et réunit même son grand divan en conseil [illegible], ce jardin est magnifique, le kiosque, espèce de trône en fer à cheval où s'assied le Pacha, se trouve dans une rotonde située au centre où viennent se réunir les avenues principales; on jouit de ce point d'une perspective admirable par la richesse et l'abondance des fleurs et l'épaisseur des charmilles, de la beauté des arbres qui composent l'ensemble du jardin. Il y a là un véritable luxe de végétation et je ne crains pas de dire qu'en son genre ce jardin égale ce qu'on peut avoir de plus beau en France. Vers midi, le Pacha remonte dans ses appartements et fait une heure ou deux de sieste, les amis les plus intimes ont accès, les conférences particulières ont lieu vers ce moment, dans le demi-jour des rideaux et des grillages [illegible]. Après cela Son Altesse dîne puis se fait rhabiller, redescend au jardin ou dans une salle de divan, et se livre de nouveau aux affaires publiques, visites des consuls et des étrangers, détails des relations extérieures.

Tous les vendredis qui sont les dimanches des musulmans, Son Altesse passe la journée à l'île de Rouddah, chez sa fille, veuve du Defterdar et digne émule, dit-on, de son défunt mari; on la dit cruelle comme lui, et l'on cite plus d'un homme jeune et beau qui aurait disparu après avoir eu ses faveurs, plus d'une esclave jetée au Nil, mais le mystère du harem couvre d'un voile épais ces événements dont on ne peut d'ailleurs affirmer ni contester la réalité.

Son Altesse a chez sa fille son harem, c'est-à-dire ce qui lui reste de femmes qu'il avait jadis et qui lui ont

donné de la lignee; les autres ont été rendues à la liberté et mariées à des favoris du Pacha Son sérail ne laisse pas, m'a-t-on dit, que de s'enrichir de temps à autre de quelque beauté nouvelle, mais il en est de ces tresors comme des bouquets de fleurs que je vois chaque matin présenter à Son Altesse, il les regarde en respire à peine le parfum puis ils vont se flètrir à l'ombre. La politique et les affaires d'administration commerciale sont du reste la plus grande préoccupation du Pacha, il prend à cœur la situation, et la constance avec laquelle il poursuit ses vues est prouvée par les resultats qu'il a obtenus depuis 25 à 30 ans. L'injonction qui lui a été faite de renoncer, quant à présent à déclarer son indépendance l'a fort indisposé, contre la France surtout qu'il proclamait son amie, son alliée de prédilection, et il ne laisse jamais échapper l'occasion d'exprimer son sentiment à ce sujet; il n'aurait pas cru, dit-il, que la France se serait entendue avec les autres puissances pour lui lier ainsi les mains. On aurait tort toutefois de penser que les affaires, même les plus graves, soient pour lui des sujets de préoccupation incessante et que son humeur habituelle en ait pris une teinte plus sombre. Le caractère de Mohamed-Aly se montre presque toujours le même; il y a chez lui une égalité d'humeur et une tranquillité d'esprit non seulement apparente, mais naturelle, j'y vois même un fond de gaieté qui ne se deguise pas plus que les rares bourrasques de colere qui font tout trembler autour de sa personne

Un jour, on me demanda si le Pacha m'avait paru plus sombre ou plus gai que de coutume; je n'avais remarqué aucune trace d'emotion sur sa physionomie et l'on m'assura qu'il venait de faire jeter à l'eau avec une pierre au cou un homme qui lui avait apporté une lettre; ce n'était pas à cause du contenu de la lettre, mais pour la façon brusque dont cet homme s'etait présenté et avait exhibe le papier qu'il aurait dû remettre à un tiers. Sans doute il y avait eu émotion chez Son Altesse à qui une lettre présentée de la sorte pouvait faire supposer un *capidgy*. Son Altesse sait mieux qu'aucun pacha du monde ce que c'est qu'un *capidgy* et quelles formes diverses il peut emprunter. Cette fois il n'aura eu qu'un instant de surprise, mais l'infortuné maladroit qui l'avait causée, l'a payée de sa vie. De tels évènements sont rares il est vrai, et celui-ci peut-être, doit-il comme les cruautés de Madame la Defterdor, être mis au rang des conjonctures; mais rares ou

fréquents, ces crimes rentrent tout à fait dans le cours des idées orientales, comme tant d'autres faits et usages, dont nous, occidentaux avons tant de peine à nous faire une idee

On conçoit qu'avec un caractère tel que j'ai essayé de le dépeindre, le Pacha jouisse d'un bon appétit, du sommeil, de la santé, de la gaité et que malgré son âge avancé il puisse vivre longtemps encore et accomplir une partie des grandes choses qu'il a conçues. Il est à regretter que notre gouvernement, coalisé avec l'Europe, se croie obligé d'entraver dans ses vues, sans même lui offrir de secrètes espérances, un prince dont l'alliance pourrait un jour nous être utile, tandis que l'Empire de Constantinople, à son declin, doit succomber sous l'étreinte du géant du Nord Ce n'est pas, du reste, par la reconnaissance que le roi du Nil serait jamais lié à l'égard de la France, sous ce rapport dejà il devrait beaucoup, mais la reconnaissance est une vertu ignorée ici; c'est un intérêt réciproque qu'il faudrait etablir entre nous et l'Égypte, et l'appui secret de la France pourrait être offert utilement au gouvernement égyptien en retour de certaines facilités que notre commerce dans ce pays reclame avec insistance et qui ne seraient, au fond, que justice. Mais je m'engage ici dans une question qui sort de l'objet de ma lettre et comme je n'ai pas le loisir de m'occuper à la fois de diplomatie et d'art, je rentre dans mon sujet.

15 *octobre*. — Le Pacha vient de s'embarquer sur son pyroscaphe en fer et se rend au Sennaar où il veut s'assurer par lui-même des produits de sables aurifères dont on a fait merveille; il s'est fait accompagner d'ingénieurs et d'un minéralogiste français, M. Lefevre, qui doivent reconnaître les lieux et analyser la richesse du nouveau trésor; Son Altesse veut s'occuper aussi des moyens de rendre le Nil navigable sans interruption jusqu'au point ou s'arrête sa puissance, en rendant plus large et plus profonds les canaux des cataractes; on lui a proposé à cet effet le barrage du Nil aux points dont il s'agit; c'est le moyen le plus simple et le moins dispendieux, la masse des eaux ainsi élevée se porterait toute entière vers les passages qui lui sont ménagés, mais Son Altesse tient à creuser dans le granit et à élargir par le fer; ce trait est caractéristique, il rappelle ce roi Perse frappant la mer.

A la veille de son départ et après la dernière séance, le Pacha m'a mené dans son jardin, où il est monté à cheval et s'est promené devant moi pour me donner une idée de sa tenue comme cavalier, j'ai pris à la hâte un croquis d'après lequel je dois exécuter le portrait en grand Son Altesse a dû, comme moi-même sourire intérieurement de cette petite manœuvre qui le mettait lui, Pacha, sous le commandement d'un peintre, lequel pouvait se donner le plaisir de prolonger l'exercice sous prétexte du croquis

Au moment où je prenais congé, le premier drogman, Artyn bey, m'a dit que Son Altesse l'avait chargé de me témoigner ses remerciements et de m'offrir un cachemire que je choisirais dans ce qu'il y a de plus beau; telle était, ajouta l'interprete, la recommandation expresse du Pacha J'ai repondu que mon intention en faisant le portrait de Son Altesse était de remplir au nom de Champollion-le-Jeune et au mien un engagement qui datait de dix années et que je m'estimais heureux si j'avais pu m'en acquitter à la satisfaction de Son Altesse, que je devais néanmoins accepter, bien que je crusse ne l'avoir pas mérité, le don magnifique qu'il voulait bien me faire, comme un souvenir précieux et inséparable

Me voilà donc avec un superbe cachemire sur les bras. Du moins je suis à peu près sûr qu'un cachemire me sera donné, quoique je n'en ai encore rien vu. Le ministre drogman ne m'a pas encore invité à venir faire mon choix dans le vestiaire et bien qu'il m'ait demandé le portrait de sa femme, je ne sais jusqu'à quel point je dois compter sur sa ponctualité à remplir les intentions du Pacha. Peut-être bien le gardera-t-il pour m'en donner un médiocre, ces traits-là sont habituels, plus d'un cadeau précieux, plus d'une tabatière en or et diamants s'est réduite avant d'arriver à destination en objet d'une mince valeur. Mais je tiens Artyn-Bey par le portrait de sa femme, il voudra bien faire les choses, et ce qui peut m'arriver de pis ce sera d'avoir dans cette affaire, donné deux portraits pour un Je saurai d'ailleurs dans peu de jours, ce que c'est qu'un cachemire choisi parmi les plus beaux du Pacha. Quant au portrait équestre, je prepare en ce moment une toile sur châssis de dix pieds de haut et de 8 de large, et l'ordre a été donné de mettre à ma disposition avec ses harnais étincelants de velours et or le cheval favori de Son Altesse Je me dispose à l'exécution par les études préliminaires

du site, des accessoires et enfin du cheval; l'esquisse ou projet en petit est à peu près terminée et je la rapporterai en France ainsi qu'une copie du portrait en buste.

2 *Novembre.* — ..J'ai reçu mon schall : on m'en avait d'abord envoyé un blanc, assez beau, mais déjà vieux et jauni; comme on me proposait en même temps d'en choisir un autre si je le préférais, j'en ai demandé un noir et j'ai eu le choix entre plusieurs; j'ai pris le plus beau, la bordure en est large et des plus magnifiques, il est neuf et tout à fait à la mode, mais j'ai fait sentir en le prenant qu'il ne correspondait pas à l'idée que je m'en étais faite, on m'a trouvé difficile et je n'en suis pas fâché; l'explication de cette affaire, est à mon avis qu'Artyn-bey a reçu, pour moi, un cachemire d'une valeur plus grande et qu'il l'a échangé pour en avoir deux, qu'il m'en a donné un et se propose de me donner l'autre pour le portrait de sa femme; il aura l'air en même temps de me traiter avec autant de générosité que le Pacha, je saurai dans un mois si mes soupçons sont vrais »

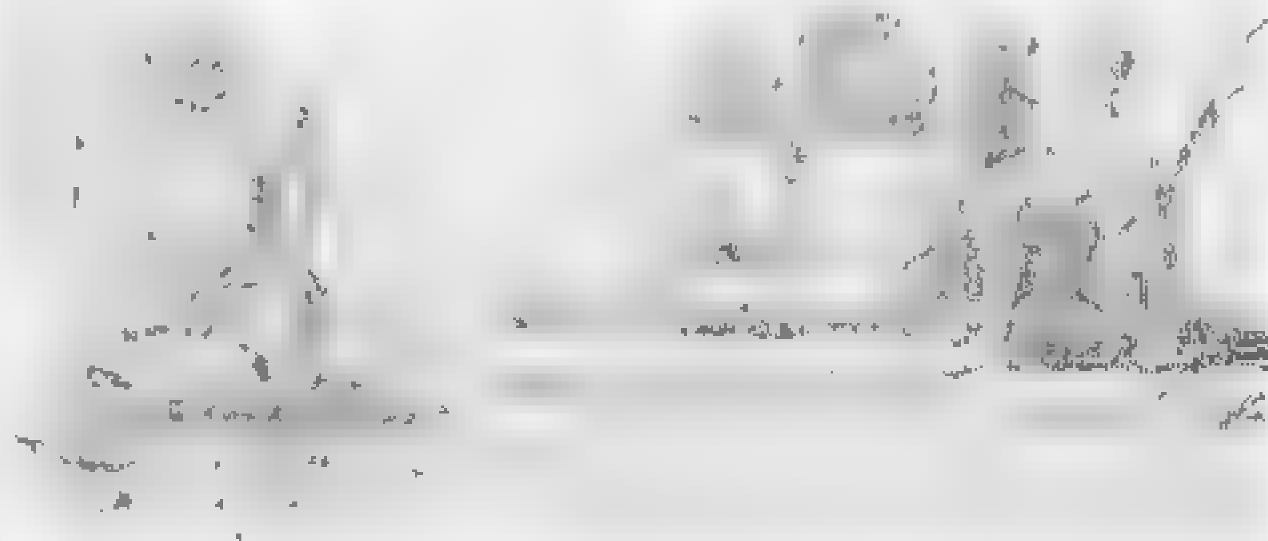


Fig. 2. *Conteur égyptien* (dessin de Nestor L'Hôte)

SOUVENIRS SUR ÉTIENNE DRIOTON (II)

par Jean SAINT-FARE GARNOT

II (1)

Etienne Drioton n'était pas seulement un remarquable « égyptologue en chambre », selon la pittoresque expression de Victor Loret (2); on le trouvait tout aussi à l'aise sur le terrain, c'est-à-dire en Egypte même, dont les villes et les nécropoles antiques, les musées, les collections particulières n'avaient, pour lui, aucun secret. C'est comme délégué du Musée du Louvre que, vers 1925, il prit contact avec les chantiers de fouilles égyptiens où, tout de suite, il s'imposa. Il était alors l'épigraphiste attitré de la mission archéologique française dirigée par son grand ami, Fernand Bisson de la Roque, dont on connait les exploits dans la région thébaine, à Médamoud, plus tard à Tôd (3).

Je n'ai, malheureusement, jamais rendu visite à Etienne Drioton quand il habitait « Médamoud sous le palmes », où il copiait les textes ptolémaïques du temple, mais j'ai eu le privilège de le rencontrer à Tôd, peu après la découverte du « trésor d'Amenemhet II », dont on parlait beaucoup alors, dans les salles et les couloirs du Winter Palace et du Louxor Hôtel ou bien, de l'autre côté de l'eau, à Gournah, chez les Davies, ou à Deir el Medineh, chez les Bernard Bruyère. Je vois encore « l'abbé », faisant un certain jour les honneurs du site au baron Friedrich Wilhelm von Bissing, venu tout exprès de Louxor, pour examiner avec sa femme (et dessinatrice) les richesses archéologiques de Tôd

Avec quel à propos, la pipe à la main, notre guide nous conduisait-il, d'emblee, aux meilleurs endroits : dallage de la XIIe dynastie, sous lequel avaient été enfouies les caissettes de cuivre, au nom d'Amenemhet II, mur inscrit du

(1) cf Bulletin de la Société Française d'Egyptologie, n° 32, Décembre 1961, pp. 31-34

(2) Je tiens cette information de son petit-neveu, Alain Pillepich.

(3) Voir le bel article d'Etienne Drioton, **En Haute Egypte avec Bisson de la Roque,** BIFAO, 19, et ici-même, n° 27 (novembre 1958, p. 53-54)

Moyen Empire, adjacent à l'avant temple ptolémaïque, ou nous faisait-il voir, dans les magasins, les beaux blocs de remploi de la XIe dynastie, le « trésor » découvert, tout récemment, par Bisson de la Roque, avec ses cylindres asiatiques en lapis-lazuli, son argenterie superbe à décor égéen, ou d'inspiration égéenne, bien d'autres choses encore, notamment une assez grande tête de vache, en calcaire, de style tardif, à laquelle von Bissing s'intéressa tout particulièrement. Un peu à l'ecart du chantier mais non loin de l'agréable maison de fouilles, bâtie sur les plans de Clément Robichon, que le comte et la comtesse de Fels avaient offerte à l'Institut français d'Archéologie orientale, nous allâmes voir la petite chapelle toute blanche, à coupole où, si j'en crois l'une des assistantes, Mme Emile-René Ménard, l'abbé celébra une bien émouvante messe de minuit. Etienne Drioton était ainsi doublement chez lui à Tôd, comme égyptien, certes, mais aussi comme prêtre.

La phase purement française de sa vie sur les chantiers de fouilles se termina, on le sait, en 1936, lorsqu'il fut nommé Directeur général du Service des Antiquités de l'Egypte. Mais ensuite ses contacts avec le terrain furent plus nombreux encore, et plus étendus. A partir de cette epoque, pendant la seconde guerre mondiale, durant laquelle, contrairement à son habitude — et aux besoins de sa santé — il ne prit aucun congé en Europe, l'abbé Drioton, promu, entre temps, chanoine de Saint Stanislas, à Nancy (sa ville natale), explora l'Egypte d'un bout à l'autre, comme ses grands prédécesseurs, Gaston Maspero et Pierre Lacau. Tournees d'inspection, déplacements de service, motivés par quelque problème technique, ou bien une découverte, grande ou petite, visite de personnalités, égyptiennes ou internationales, auxquelles il présentait les monuments les plus differents, avec une science étonnante, une clarté merveilleuse, toujours dispos toujours de bonne humeur, on le voyait partout, et en tous temps, vêtu d'un costume clair et, comme l'exigeaient ses fonctions, coiffé du tarbouch (qui lui allait à merveille) Il avait, au reste, ses préférences S'il se portait volontaire, lorsqu'il s'agissait de commenter un grand ensemble architectural : Karnak, Deir el Bahari, la vallé des rois, Abydos, Edfou, devant quelque profane illustre, un souverain ou une princesse, un ambassadeur, un financier de marque ou un artiste célèbre, rien ne lui était plus agréable que d'étudier, entre amis, tels ou tels vestiges archéologiques, des

objets nouveaux, des inscriptions inédites, que souvent, d'un mot, d'une phrase, il éclairait et sa plus grande joie, le travail fini, était de prendre le thé chez les fouilleurs, ou de déjeuner avec eux. Tel était Etienne Drioton au désert, lors de ses « visites pastorales », ou bien lorsqu'on le voyait arriver à Sakkarah casqué, en chemise kaki, pour y passer la fin de la semaine, si d'aventure il était libre.

Etienne Drioton fut, je l'ai dit, mon premier maître; alors que j'étais encore en troisième, simple écolier, il me mit, pour ainsi dire, le « lait dans la bouche » et cela dans tous les domaines de la science : philologie, archéologie, histoire, religion, cryptographie même. L'apprentissage de l'écriture et de la langue vint d'abord, comme il se doit. C'est l'abbé Drioton qui m'enseigna les premiers éléments de l'égyptien, soit à ses cours de l'Institut catholique (la convalescence qui suivit une maladie providentielle me permit alors d'y assister pendant quelques mois), soit chez lui, rue Cassette, où j'allais le voir le plus souvent possible, dans sa « cellule », soit enfin par ses livres, son *Introduction à l'étude des hiéroglyphes* (en collaboration avec le regretté Henri Sottas), dont je lui ai vu corriger les épreuves et dessiner, lui-même, l'illustration, ou encore son très beau *Cours de grammaire égyptienne*, le seul ouvrage du genre qui fut accessible alors aux étudiants français, mais qu'on ne trouvait pas dans le commerce, et dont il m'avait, à ma grande fierté, dédicacé un exemplaire.

Je collectionnais aussi les nombreux feuillets autographiés qu'il distribuait à ses auditeurs avec une bonne grâce souriante; tirés à la main, sur une machine portative dont il m'avait expliqué, rue Cassette, le fonctionnement, ils m'impressionnaient beaucoup, pour deux raisons. D'abord parce que l'écriture même de l'abbé, déliée, régulière, parfaitement nette, comme on pouvait l'attendre de la part d'un homme à l'esprit aussi clair et méthodique, était aussi fort élégante. Je voyais là un trait de sa nature, car Drioton était artiste dans l'âme, et ses réactions, tant au Louvre que sur le terrain («c'est suave», me disait-il un jour que nous visitions, par clair de lune, le temple de Louxor), m'avaient bien souvent permis d'apprécier son sens esthétique. Les nombreuses lettres que, par la suite, il voulut bien m'écrire, m'apportèrent toujours le même plaisir visuel. Et pourtant je devais apprendre un jour, de sa propre bouche (au Collège de France), que cette écriture penchée, si caractéristique et si jolie, exemplaire à mes yeux, comme l'étaient celles (très différentes, au reste, les unes des autres), de Charles Boreux, de Gustave Lefebvre et de Maurice Alliot, était en réalité acquise, et le fruit d'un long travail, dirigé par un expert. Mécontent de son écriture naturelle, Etienne Drioton l'avait, délibérément, changée! C'est là un fait révélateur, en son genre : toujours tendre vers le mieux, essayer d'aller toujours plus loin, n'être jamais content de soi, telle étaient quelque-unes des règles morales auxquelles « l'abbé » attachait du prix, et qu'il s'imposait de suivre, avec une modestie, mais aussi une détermination également admirables.

Les feuillets polycopiés, couverts d'hiéroglyphes ou de caractères coptes, dont j'ai dit un mot plus haut, faisaient apparaître un autre trait de sa personnalité; il avait, à degré très rare, le don pédagogique. Impossible de nous exposer avec plus d'ingéniosité, de chaleur et de persuasion, les matières difficiles qu'il avait à nous faire connaître. Non seulement, tant ses leçons étaient claires, suggestives, Etienne Drioton excellait, pour reprendre les termes des Egyptiens eux-mêmes, à « dénouer les difficultés d'écriture » (*wch drp*) — et aussi les difficultés grammaticales — mais, tant sa manière de les présenter, puis de les vaincre, était aisée, naturelle, convaincante, il nous les faisait aimer. Avec lui, les sujet les plus ardus cessaient d'être ingrats. C'est pourquoi les exercices qu'il rédigeait, autographiait et nous distribuait au début des « classes » m'inspirent toujours, lorsque je les feuillette, le même intérêt qu'autrefois. Il y en a de toutes sortes; éditions annotées, enrichies d'un vocabulaire, comme le *Conte du Naufragé* (que Sethe, on ne sait pourquoi, n'a pas fait entrer dans ses *Aegyptische Lesestücke*, à d'autres égards si remarquables); thèmes et versions en égyptien classique et en néo-égyptien. Il attachait à ces derniers une grande importance, et fort justement; la méthode d'apprentissage qu'il suivait, en les composant et en les proposant à ses élèves, est celle-là même que Sir Alan Gardiner, entre 1920 et 1927, adopta et mit au point dans son *Egyptian Grammar*, justement célèbre. Ailleurs Etienne Drioton a fait œuvre de pionnier; ses merveilleuses « premières lectures de textes ptolémaïques » et, dans un autre genre, ses « exercices coptes », gradués avec un si grand art, n'ont jamais été remplacés, et ce serait rendre service aux étudiants que d'en faire un nouveau tirage.

La carrière d'Etienne Drioton, comme professeur, se déroula en trois temps. Il y eut, vers 1920, l'époque si féconde de ses débuts, dont j'ai tâché d'évoquer plus haut quelques épisodes. C'étaient, par exemple, les belles « conférences-promenades » du lundi après-midi, au cours desquelles la civilisation égyptienne revivait toute entière dans les salles du Louvre. Les monuments pharaoniques, expliqués avec une science consommée, et un talent irrésistible, faisaient l'objet de solides et brillants commentaires.

L'abbé, comme pas un, en définissait l'originalité, en caractérisait l'esprit, d'une simple phrase (« c'est l'œuvre d'une imagination malade », disait-il des scènes infernales, parfois hallucinantes, gravées sur les parois des sarcophages Saïtes), souvent avec humour (je songe aux « fonctionnaires dégommés » de la fin de l'Ancien Empire, dont il nous contait une fois les mésaventures). Ce furent aussi les cours de l'Institut catholique, dont l'atmosphère — inoubliable — était à la fois laborieuse et détendue. On pénétrait dans une petite salle, dont les fenêtres ouvraient sur la rue d'Assas; on s'installait sur les gradins, en échangeant des réflexions sur la « stèle d'Israël » ou le « Conte des Deux frères ». Notre maitre entrait, nous accueillait avec un bon sourire. On faisait alors la prière puis, se tournant vers le tableau noir, une craie blanche à la main, Etienne Drioton, d'un air engageant, disait : « On y va ? », ou quelque chose de ce genre, et la leçon pouvait commencer. Les corrections de devoirs, naturellement, étaient attendues avec impatience et, quelquefois, inspiraient des préoccupations diverses. Je me suis laissé dire que, chez Henri Sottas, alors titulaire de la chaire de philologie égyptienne à l'Ecole des Hautes Etudes, certains élèves de l'abbé Drioton se faisaient expliquer, en prenant le thé, les difficultés d'une version ou d'un thème; les bonnes notes pleuvaient alors, mais notre professeur n'était pas dupe et, dans l'intimité, il en riait de bon cœur.

Toujours est-il qu'en 1923, son auditoire était presque exclusivement féminin. La Société française d'Egyptologie (qu'il devait présider un jour mais dont il fut, pour commencer, le secrétaire) en assurait, d'habitude, le recrutement. Quelques années plus tard, les hommes vinrent plus nombreux; c'est à l'Institut catholique, au cours de Drioton, que je retrouvai Jacques Vandier, mon ancien condisciple du lycée Louis le Grand, en hypokhâgne. Ultérieurement tous ceux qui de nos jours, enseignent l'Egyptologie au Collège de France, à l'Ecole des Hautes Etudes, à l'Institut catholique ou dans une faculté, s'assirent sur ces mêmes bancs. Comme je l'ai dit ailleur, l'usage s'établit, à partir de 1930, de faire sa première année d'égyptien avec l'abbé Drioton; on n'entrait qu'ensuite à l'Ecole des Hautes Etudes, sous la houlette de Gustave Lefebvre, de Raymond Weill ou d'Alexandre Moret. Cependant l'enseignement de l'abbé était si vivant, si lumineux, que presque toujours nous nous inscrivions en seconde année, pour le plaisir de l'entendre, et d'apprendre encore. Drioton donnait, en effet, à l'Institut catholique, des cours de perfectionnement très suivis; quant à ses leçons de copte, non seulement elles étaient captivantes mais, à l'époque, il n'y en avait pas d'autres dans la France entière. La chaire occupée actuellement par Michel Malinine (un autre de ses disciples), à l'Ecole des Hautes Etudes, ne fut créée que sensiblement plus tard.

Nommé Directeur général du Service des Antiquités de l'Egypte, Etienne Drioton, par la force des choses, dût interrompre l'enseignement qu'il donnait à l'Institut catholique. Jacques Vandier le suppléa, et forma, lui aussi, des générations d'élèves. Cependant le nouveau *moudir* du Caire n'abandonna pas pour autant ses fonctions de professeur. Toujours en quête des meilleurs maîtres, l'Université égyptiene ne tarda pas à faire appel à lui. Dès lors il fit partie des cadres de l'Institut égyptologique de Giza, que dirigeait son ami et collègue de l'Institut d'Egypte, Sami Gabra, le fouilleur d'Hermopolis, et il y reprit la tradition des grands *visiting-professors* étrangers, qu'avaient illustrée, tour à tour, Wladimir Golénischeff et Herman Junker, que devait représenter aussi, un peu plus tard, Louis Keimer. Je n'ai d'ailleurs pas grand chose à dire sur cette période, sinon qu'elle fournit à Etienne Drioton l'occasion d'une nouvelle réussite. Ses élèves égyptiens, futurs inspecteurs du Service des Antiquités ou conservateurs du musée, ne tarissaient pas d'éloges sur son compte et il s'assura, dans ce rôle, des amitiés solides.

Après son retour dans la métropole (1952) — on sait dans quelles tristes circonstances — la carrière professorale d'Etienne Drioton entra dans une nouvelle phase, hélas la dernière. Il tint d'abord à servir, une fois de plus,

à l'Institut catholique, où il eut la coquetterie de suppléer, un certain temps, l'un de ses anciens élèves, Pierre Du Bourguet. D'autres destinées, cependant, lui étaient promises. Il allait obtenir en effet, successivement, une direction de recherches au C.N.R.S. (le plus haut poste existant, dans la hiérarchie des chercheurs), la présidence de la Société français d'Egyptologie, aux activités de laquelle il se consacra tout entier, enfin la succession de Pierre Montet au Collège de France.

Devenu titulaire de la chaire de Champollion — le plus beau joyau de toute l'Egyptologie — le chanoine Drioton ne garda cet enseignement que trois ans, mais ce furent, pour ses auditeurs et pour lui-même, trois années heureuses, incroyablement remplies. Le président de notre société faisait deux séries de cours ; les uns, comme on pouvait s'y attendre, traitaient du théâtre égyptien, un de ses sujets d'études favoris ; quant aux autres, ils étaient consacrés à la littérature sapientiale, que le chanoine connaissait parfaitement et dont il avait tiré, à propos du monothéisme, un excellent parti. Je n'ai suivi que cette seconde série de conférences, mais elles demeurent, pour moi, inoubliables. Très savantes, les leçons qui portaient sur la *Sagesse d'Amenope* se déroulaient, non dans l'un des amphithéâtres (celui, par exemple, où Drioton avait fait sa leçon inaugurale), mais dans une petite salle, où l'on se trouvait entre soi. Un tableau noir, tout en longueur, couvrait presque entièrement le mur du fond ; une grande table rectangulaire, parallèle à ce mur, servait de chaire et il arrivait que, faute de place, tel ou tel retardataire dût s'y installer, à côté du maître,en général aux deux bouts. Les autres personnes, assises sur des chaises, cahier de notes en mains, leur faisaient face, et tout le monde écoutait, religieusement, l'explication littérale et le commentaire des trente chapitres en vers, attribués au sage Amenope.

La méthode de travail était la même qu'autrefois ; j'entends encore le chanoine (alors abbé) me dire, à propos du « Conte des Deux frères », qu'il traduisait avec ses élèves, vers 1930 : « Nous voyons tout ; je ne laisse passer pas même une écaille ». Bien que nous disposions d'un texte, autographié par Robert Charles, le chanoine mettait au tableau, « stique par stique », les strophes de cette Sagesse ; il ajoutait, à la craie bleue, une transcription, réservant la craie rouge ou jaune pour les mots égyptiens,

les termes hébreux cités à titre d'exemples ou de repères. Le vrai travail commençait alors et c'était merveille d'en suivre l'élaboration, patiente et sûre. On utilisait, assurément, les traductions déjà existantes, celles de Lange et de Griffith ou, s'il s'agissait de simples fragments, d'autres auteurs. La chanoine lisait ces traductions à haute voix, pour les comparer, en faisant la critique, les mettait à profit. Bien souvent, conformément à l'hypothèse qui guidait ses recherches, il montrait que telle construction égyptienne, rare en néo-égyptien, était au contraire banale en sémitique ; il nous faisait reconnaître, dans telle expression obscure, une tournure sémitique, dans tel mot étrange, un prototype cananéen ou hébreu. Même lorsque, durant l'exposé, des objections nous venaient à l'esprit (le chanoine lui-même, conscient d'exprimer et de défendre des idées nouvelles, hardies, sollicitait la contradiction, nous invitait, toutes les fois qu'il était possible, à réagir), on sortait de là souvent convaincu, toujours enrichi, encore sous l'influence d'une éloquence aussi nuancée que persuasive. C'était passionnant, je ne trouve pas d'autre mot.

Notre groupe de fidèles se réunissait, le vendredi matin, de onze heures à midi, au Collège de France. Ce groupe n'était pas homogène ; il s'y rencontrait des hommes, des femmes, un écolier du lycée Henri IV, filleul d'Etienne Drioton, des égyptologues (J.-Ph. Lauer, Goyon, moi-même, quelquefois aussi Jean Yoyotte ou Gérard Godron), un anthropologue (Robert Charles), un professeur à l'Institut catholique, l'hébraïsant Henri Cazelles, d'autres ecclésiastiques, attirés par les contacts possibles d'Amenope avec la Bible, ou des ouvrages palestiniens, plus anciens encore. De ces auditeurs multiples, au recrutement si varié, le chanoine Drioton, en quelques séances, fit autant d'amis. Lorsqu'au terme de son mandat, il nous confia son espoir d'être renouvelé, pour un an, dans ses fonctions, nous lui demandâmes de traduire et d'expliquer, l'année suivante, une autre sagesse égyptienne. Son choix se porta sur les *Instructions pour Merikeré ;* nous étions ravis. Quelques mois plus tard, le chanoine Drioton dont la santé, depuis longtemps, était ébranlée, tomba malade. Son dernier projet ne devait pas être abandonné pour autant ; c'est à notre premier vice-président Georges Posener, son successeur au Collège de France, qu'il allait appartenir de le réaliser.

Les pages qu'on vient de lire n'ont nullement l'ambition

de retracer toute une carrière; on n'y trouvera pas non plus de véritable portrait ; à plus forte raison n'ai-je même pas tenté d'analyser l'œuvre si belle et si étendue de mon premier maître (4). J'ai voulu simplement fixer, pour d'autres que moi, quelques souvenirs. Ceux-ci, dans lesquels il entre tant d'admiration et de reconnaissance, ne sont pas près de s'effacer de ma mémoire.

Jean Sainte Fare Garnot.

---

(4) Sa dévouée cousine, Josèphe Jacquiot, a publié, dans le BIFAO du Caire une bibliographie très complète d'Etienne Drioton.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

CABINET D'ÉGYPTOLOGIE
11, PLACE MARCELIN BERTHELOT
PARIS-5e

COMPOSITION DU BUREAU

REVUE FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE